

# MEDIADOC

**F A D B E N**  
Fédération des enseignants documentalistes  
de l'Education Nationale

Présidente :  
Françoise ALBERTINI

Bureaux parisiens :  
25 rue Claude Tillier  
75012 PARIS

Tél. : 01.43.72.45.60  
[fadben@wanadoo.fr](mailto:fadben@wanadoo.fr)

<http://www.fadben.asso.fr>

  Suivi éditorial :  
  Ivana BALLARINI-  
  SANTONOCITO

*Abonnement servi aux adhérents  
Vente au numéro : 10 €*



*Mars 2008*

## Professeur documentaliste Mémoire de luttes, raisons de combattre

### Sommaire

Edito .....	p. 2
<i>Ivana Ballarini-Santonocito</i>	
Guide de construction d'une profession évolutive .....	p. 3
<i>Jean-Paul Braun</i>	
Le professeur documentaliste, la fabrique d'un métier : vers une didactique de l'information-documentation .....	p. 8
<i>Jean-Louis Charbonnier</i>	
L'action de la FADBEN : promouvoir les CDI, faire reconnaître une profession .....	p. 11
<i>Françoise Chapron</i>	
50 ans. Temps perdu ? Temps retrouvé ? .....	p. 17
<i>François Roux</i>	
1986-2008 : et si on revenait aux sources ? .....	p. 20
<i>Robert Martin</i>	
Le dialogue avec l'institution : un marché de dupes nécessaire .....	p. 22
<i>France Vernotte Prévost</i>	
Action associative et institution : l'exemple du protocole d'inspection des professeurs documentalistes et du référentiel métier produit par la FADBEN .....	p. 25
<i>Isabelle Fuctus</i>	
La FADBEN et les réformes : de l'anticipation à la généralisation, des solutions insolubles .....	p. 28
<i>Colette Charrier-Ligonat</i>	
L'action de la FADBEN : organiser huit congrès et proposer une réflexion prospective .....	p. 31
<i>Gilles Perrin</i>	
Repères chronologiques .....	p. 35

# Edito...

Mars 2008, le 8<sup>ème</sup> Congrès de la FADBEN se prépare, ouvrant une fois de plus la réflexion professionnelle vers l'avenir. Gilles Perrin dresse ici un panorama exhaustif des huit Congrès aux thématiques d'avant-garde.

Avenir porté par cette culture de l'information qui entre dans l'école avec son lot d'enjeux éducatifs et de savoirs nouveaux dont la didactique de l'information s'empare pour en faire des objets d'étude avec en point de mire la formalisation d'un *curriculum* documentaire. Jean-Louis Charbonnier, un des pionniers de cette didactique, explicite pour nous les fondements historiques de la « fabrique » du métier de professeur documentaliste. Métier tourné, dès son origine, vers les apprentissages scolaires et donc de nature essentiellement pédagogique et didactique.

Mais si les enjeux de la culture de l'information sont unanimement reconnus, le dialogue avec l'institution ressemble souvent à un « marché de dupes », nous dit France Vernotte-Prévost. Et s'il est vrai que le contexte institutionnel, malgré tout parfois favorable, n'a jamais été simple, il devient, depuis l'introduction en 2004 du concept de Politique documentaire d'établissement, de plus en plus inquiétant.

Pour preuve le Protocole d'inspection aux allures de circulaire de missions déguisée qu'Isabelle Fructus analyse en le mettant en parallèle avec le *Référentiel métier* publié par la FADBEN : deux visions quelque peu différentes du métier se font ici jour. Viennent ensuite le *Cahier des charges des IUFM* et le rapport sur *Le stage en responsabilité dans la formation initiale des professeurs* dénonçant le « risque pour le système éducatif » que représenterait la « responsabilité d'enseignement » confiée aux professeurs documentalistes. Citons encore la grille d'évaluation des PLC2 où vient d'être ajoutée une colonne « Non concerné » qui renverrait, dans le cas des professeurs documentalistes, aux trois compétences fondatrices du rôle de tout enseignant (concevoir une séquence, organiser le travail de la classe et évaluer les élèves)...

Suite d'initiatives qui portent atteinte à la mission pédagogique instituée par la Circulaire de missions de 1986 et la création, en 1989, du CAPES de Sciences et techniques documentaires, pourtant toujours en vigueur et que la FADBEN a activement contribué à instaurer. Ecoutez Robert Martin et François Roux en relater l'épopée.

A contrario, la mission gestionnaire est amplifiée par l'assignation d'un rôle prédominant de conception d'une politique documentaire étendue et de pilotage d'un système d'information ayant pour objectif la mise à disposition de ressources et l'accroissement du marché du numérique. Est-ce là l'avenir qui s'ouvre à nous ? Nous pouvons à juste titre nous inquiéter, avec Colette Charrier-Ligonat, des orientations prises actuellement en matière de politique éducative, alors que dans les années 90 et 2000 un vent rénovateur apportait la mise en place des « nouveaux dispositifs » laissant, idéalement, une large place aux apprentissages info-documentaires. Une fois de plus, la FADBEN veillait au grain !

Alors, l'envie nous prend de revenir à nos fondamentaux, aux sources de ce qui a toujours été le combat et la dynamique portés par la FADBEN. L'envie nous prend de revisiter notre histoire, d'aiguiser notre action présente aux luttes et aux stratégies qui nous ont permis d'avancer, depuis 50 ans que les CDI existent, depuis plus de 20 ans que la circulaire qui régit nos missions nous protège, depuis près de 20 ans que le CAPES nous accorde ce statut d'enseignant qui nous tient à cœur.

Françoise Chapron, mémoire ardente de tous les combats, passés et présents, menés par la FADBEN, nous guide sur ce chemin qui, depuis 1958, date d'ouverture du premier CDI, a abouti à la création du CAPES en 1989.

Jean-Paul Braun réinterroge lui aussi cette période, faisant un détour par la sociologie des professions pour mieux comprendre le processus de professionnalisation entrepris alors, et se demandant si les éléments qui ont contribué à cette construction peuvent être convoqués à nouveau aujourd'hui.

Si les CDI et la profession d'enseignant documentaliste se sont construits dans l'élan de la massification et de la démocratisation de l'école, le contexte actuel de restriction budgétaire et de soumission aux lois de la rentabilité et du marché n'augure rien de bon, certes...

...reste le sursaut démocratique et citoyen impulsé par les enjeux liés au développement d'une culture de l'information à l'école qui, des pratiques informelles et guidées par les intérêts commerciaux, devrait permettre d'accéder à une culture humaniste réfléchie et maîtrisée. C'est là le message du 8<sup>ème</sup> Congrès.

Replongeons alors aux sources de notre histoire pour continuer à construire ensemble un avenir porteur d'espoir. C'est là le message unanime des contributeurs de ce numéro, tous fidèles acteurs de la FADBEN.

***Ivana Ballarini-Santonocito***

# Guide de construction d'une profession évolutive

Jean-Paul Braun  
Docteur en sciences de l'éducation

L'histoire commence il y a cinquante ans... En janvier 1958, à l'instigation de Ch. Brunold, alors Directeur du Second degré, l'Inspecteur général Jacotin avait sollicité Marcel Sire, proviseur du lycée Janson-de-Sailly, pour l'ouverture, à titre expérimental, d'un service de documentation dans son établissement. Il avait été choisi avec cette arrière-pensée que, si l'expérience y réussissait, il ne pourrait qu'en être de même dans d'autres établissements, plus légers en effectifs et d'organisation plus souple. La personnalité du proviseur dut aussi intervenir dans ce choix : diplômé de l'ENS Saint-Cloud, Marcel Sire exerça la fonction de professeur de sciences naturelles ; sa formation de naturaliste n'était sans doute pas étrangère à son intérêt pour les méthodes actives d'observation et d'expérimentation qu'une circulaire au titre précurseur avait mises en avant dès 1952<sup>1</sup>. Par la suite, Marcel Sire sera nommé Inspecteur général de l'Instruction publique en 1966, affecté au département de la Vie scolaire qui venait d'être créé ; à ce titre, il suivra de près l'évolution des centres de documentation jusqu'à son départ en retraite en 1972.

Mais, pour l'heure, en 1958, on ne parle pas encore de CDI. L'appellation retenue pour ce premier service de documentation a été Centre local de documentation pédagogique. Appellation certes ampoulée pour un service embryonnaire mais qui visait d'emblée un objectif ambitieux : être à l'échelon d'un établissement ce que les Centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) étaient à l'échelon des académies. La bibliothèque que le lycée Janson-de-Sailly possédait déjà, réservée aux professeurs et aux élèves de Khâgne, devient donc CLDP. L'organisation en est confiée à un professeur d'histoire-géographie, Jean-Gabriel Gaußens, adjoint d'enseignement, qui devient ainsi le premier documentaliste exerçant en établissement scolaire, et même le premier professeur documentaliste, dans la mesure où il continue à assurer une partie de son service en classe !

L'expérience est rapidement étendue à une vingtaine d'établissements de la grande région parisienne, sous la houlette de Simone Marchais, une collaboratrice de l'Inspecteur général Jacotin, chargée de ce dossier. Depuis son bureau de l'Institut pédagogique national, 29 rue d'Ulm, mais le plus souvent sur le terrain, elle conseille les chefs d'établissements, recrute et initie les documentalistes, organise les premières formations. Cinquante ans après, le paysage a bien changé. La quasi-totalité des établissements publics sont dotés d'un CDI. Les documentalistes sont titulaires d'un CAPES spécifique, formés en IUFM comme tout professeur, et leur rôle pédagogique est mis en avant par la circulaire qui régit leur mission. Pour autant, rien ne semble acquis pour cette profession encore jeune qui, aujourd'hui comme hier, n'en finit pas de douter sur les intentions des décideurs à son égard. Afin d'y voir plus clair, un détour par une analyse sociologique n'est pas inutile. Le modèle élaboré au sein du département de sociologie de l'université de Chicago nous aidera à comprendre le processus de construction d'une profession.

## L'Ecole de Chicago

Dans la continuité du fonctionnalisme, mais en rupture sur certains points, l'interactionnisme va contribuer à renouveler la sociologie des professions. Everett Hugues est le chef de file de cette tendance qui correspond à la seconde période de l'Ecole de Chicago. Pour les interactionnistes, on appelle profession un métier qui a réussi à se faire reconnaître et à se faire accepter comme un organe essentiel de la société. Il n'y a donc pas lieu de faire une distinction radicale entre métier et profession : une profession, c'est un métier qui a réussi. Réussi quoi ? Et comment ?

Dans la société, quand est fabriquée une nouvelle machine, quand le besoin d'une nouvelle fonction apparaît, on donne à un certain nombre de gens la permission, l'autorisation légale, d'utiliser cette machine, de remplir cette fonction ; ce que Hugues appelle *licence*. Très peu de temps après, ces mêmes gens vont se retourner vers la société et, au nom du travail bien fait, au nom de la compétence acquise, au nom de leur investissement personnel, ils vont revendiquer une mission ; ce que Hugues appelle *mandate*, qu'on peut comprendre comme une addition de *vocation à* et de *compétence pour*. Au nom du *mandate*, ces nouveaux venus vont plaider pour le monopole d'exercice de leur fonction. A cet effet, il faut trouver un nom, qui marque le territoire professionnel que l'on veut occuper. Sous ce nom doit apparaître la volonté de préciser une (ou plusieurs) activité(s) centrale(s) : on établit des frontières. Prenons l'exemple des métiers qui apparaissent aujourd'hui en France dans le développement local. On rencontrera très peu de personnes pour nous dire « je suis développeur local ». Non, ces personnes nous expliquent plutôt « pour développer, il faut faire ceci, cela », nous parlent d'urbanisme, puis précisent leurs responsabilités dans ce cadre : c'est la phase de clôture de l'espace professionnel. D'ici quelque temps, un nom (ou des noms) de métier se fera connaître pour couvrir cet espace.

Pour que s'effectue le passage du *licence* au *mandate*, il faut qu'un groupe de promoteurs de la profession se pose en porte-parole et défenseur des intérêts de la profession. Ceux que le sociologue Howard S. Becker baptise les « entrepreneurs de morale » parce qu'ils cherchent à créer des normes et à les faire appliquer. Par exemple : l'entrée dans

<sup>1</sup> « Le rôle de la documentation dans l'enseignement du second degré », circulaire du 13 octobre 1952.

la profession, la formation, la carrière, la déontologie. Pour Hugues, toutes les professions construisent des plaidoyers professionnels, créent un monde dans lequel ce plaidoyer professionnel est plausible. Ce sont surtout les organisations professionnelles (les Ordres pour certaines professions libérales) qui perpétuent ces discours, en veillant aux modes d'accès, en délimitant l'espace d'exercice de la profession et en surveillant le déroulement des carrières. En effet, il est important d'envisager le concept de carrière sans lequel l'exercice du métier relèverait d'une routine sans perspective et donc sans motivation. Il y a, bien sûr, des carrières ascendantes bien lisibles, comme dans la diplomatie ou dans l'armée. On peut aussi envisager la carrière sur un autre plan que celui des revenus et du prestige : par exemple, une carrière géographique pour un enseignant. Dans le cadre de la carrière, les professions cherchent à créer des situations qui permettent au novice de s'identifier à ce qu'il sera plus tard, de se projeter dans l'avenir à partir de la situation présente : il peut alors imaginer quels seront ses responsabilités et ses revenus à moyenne et longue échéance. Ainsi, un jeune énarque en stage à l'ambassade de France à Washington peut se laisser aller à rêver qu'un jour il occupera le logement de fonction de Son Excellence. Projection qui participe à la fois de l'initiation et de la socialisation : c'est la loi de la séiorité.

## Retour au CDI

Sans perdre de vue le détour théorique que nous venons d'effectuer, il est temps de revenir plus explicitement à l'histoire des CDI commencée par la création d'un CLDP au lycée Janson-de-Sailly en 1958. La date n'est pas sans intérêt, elle nous ramène à l'histoire de l'enseignement et de l'éducation. Conçu dans l'immédiat après-guerre, le plan Langevin-Wallon, qui va rester pour longtemps une référence majeure sans jamais atteindre le stade des décisions ministérielles, s'inscrit dans la mouvance de « L'Ecole nouvelle », foisonnement de mouvements qui militaient pour la rénovation de la vie scolaire. En 1945 est ainsi entreprise l'expérience des « classes nouvelles », sous l'égide de Gustave Monod, alors Directeur de l'enseignement secondaire. Une pédagogie originale accompagne la structure des classes nouvelles : individualisation basée sur l'étude psychologique, appel à l'intérêt profond et au besoin d'invention, éducation à la responsabilité, développement du sens social, importance donnée à l'étude du milieu naturel et humain. Des déclarations d'intentions que n'auraient reniées ni Célestin Freinet ni Roger Cousinet, et qu'on retrouvera, pour certaines, retranscrites dans la circulaire du 13 octobre 1952 sur le rôle de la documentation dans l'enseignement du second degré.

Dans le même temps, on met en place dans certains établissements des bibliothèques centrales d'élèves, à l'exemple de celle qui s'est ouverte en 1947 au lycée Longchamp de Marseille. Comme l'indique l'adjectif, elles ont pour mission de rassembler en un même lieu les bibliothèques de classe que certains professeurs pouvaient tenir en utilisant une armoire au fond de leur salle de cours. Par cette centralisation, on espère toucher un public plus large. On diversifie aussi le type d'ouvrages mis à la disposition des élèves : à côté des indispensables classiques privilégiés par les professeurs de Lettres, on commence à acheter des romans que l'on classerait aujourd'hui dans la catégorie « littérature de jeunesse ». Mais on achète également des ouvrages documentaires destinés à favoriser la curiosité intellectuelle et le travail de recherche. Une volonté pédagogique s'affirme ainsi, qui va jusqu'à conditionner l'emprunt de plusieurs livres de bibliothèque à l'emprunt d'un documentaire. De plus, des expériences d'animation sont parfois tentées, inspirées de ce que mettent en place certaines bibliothèques publiques, comme *L'Heure joyeuse* à Paris<sup>2</sup>.

Le dernier élément historique à prendre en compte pour bien comprendre le contexte de l'émergence et du développement des CDI, c'est évidemment le mouvement de massification de l'enseignement qui se concrétise avec la V<sup>e</sup> République par l'ouverture du secondaire à tous les enfants de la nation : réforme Berthoin de 1969 qui prolonge l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans ; réforme Fouchet de 1963 qui crée les collèges d'enseignement secondaire pour accueillir cette population nouvelle et nombreuse ; et enfin, instauration du collège unique avec la réforme Haby de 1975. Il y a une vingtaine d'années, l'historien de l'éducation Antoine Prost situait le développement des CDI dans le cadre de cette démocratisation<sup>3</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, expliquait-il, les salles d'études étaient prévues dans les établissements, chaque élève y avait sa place assignée et même les externes devaient y passer quelques heures par jour. Avec la disparition progressive de l'internat, les lycées se sont reposés sur les familles quant au soin de fournir aux élèves leur cadre habituel de travail personnel. Tant que ces familles étaient, pour la plupart, bourgeoises, cela ne posait aucun problème. La population scolaire d'aujourd'hui est différente : beaucoup d'élèves rentrent chez eux avant leurs parents et habitent dans des logements où la place est mesurée. Surtout, ils n'y disposent pas de livres de référence alors que la bourgeoisie d'autrefois soignait ses bibliothèques. D'où l'importance des CDI, qu'il avait été décidé de créer dans tous les établissements du second degré. En même temps qu'il faisait cette analyse d'une logique démocratique imposant la création des CDI, Antoine Prost était bien conscient des limites de leur développement : CDI trop petits, personnel en nombre insuffisant pour assurer une ouverture optimale, pauvreté des budgets affectés.

<sup>2</sup> Fondée en 1924, « L'heure joyeuse » s'inscrivait dans la lignée des bibliothèques pour enfants d'inspiration anglo-saxonne : lecture sur place, prêt de livres et activités d'animation. De nombreux bibliothécaires et documentalistes y ont suivi des stages de formation.

<sup>3</sup> Prost, Antoine. *Eloge des pédagogues*.- Paris : Seuil, 1985.

## Du service au centre

Que l'on envisage la création des CDI sous l'angle d'une logique démocratique (la prolongation de la scolarité obligatoire) ou d'une logique managériale (le regroupement des ressources), le comportement attendu du documentaliste s'inscrit dans une logique de service. Il est là pour répertorier, classer, accueillir et mettre à disposition. D'ailleurs, si l'on met à part le cas du premier CLDP du lycée Janson-de-Sailly, les premiers services avaient pour sigle SD. Ils étaient des services de documentation jusqu'en 1966 où ils deviennent SDI, services de documentation et d'information. A l'origine, le SD, installé dans une seule salle, n'accueille que les professeurs qui y trouvent une documentation légère et un matériel sommaire de reprographie. A cette époque, la reprographie de textes était même apparue comme un moyen de montrer l'utilité du SD, de le faire connaître et d'inciter les professeurs à le fréquenter : c'est peut-être pour cette raison qu'on rencontre encore aujourd'hui, ici ou là, des CDI ayant en charge la photocopieuse des professeurs ! Rapidement, les SD se sont ouverts aux élèves, aussi bien parce qu'ils ont centralisé les bibliothèques de classe au profit d'une bibliothèque d'établissement que parce qu'on les a associés à la pédagogie des méthodes actives.

Responsable d'un service, le documentaliste est aussi souvent perçu comme au service de. Font partie des représentations rattachées à cette expression les notions d'obligation, de charge, de servitude. On évoque alors le personnel, la domesticité. Cette idée a pu être renforcée par le fait que les documentalistes ont été, jusqu'à la création du CAPES de Documentation, recrutés parmi les maîtres auxiliaires et les adjoints d'enseignement. De ces derniers, le Grand Larousse Universel nous dit qu'il s'agit de « fonctionnaires titulaires de la licence chargés dans les lycées et collèges d'un service mixte d'enseignement et de surveillance. Crées par le décret du 2 décembre 1945, ils ont remplacé les répétiteurs et les professeurs-adjoints. » On sent rôder autour de nous les mânes des pions tristes que la littérature nous a fait connaître avec Alphonse Daudet (*Le Petit Chose*) et Jules Vallès (*Le Bachelier*). La nomination de professeurs en reconversion (maladie, problèmes relationnels avec les élèves) sur des postes de documentalistes n'a pu que renforcer négativement cette image. Dans ce registre des rapports ancillaires, le documentaliste n'occupe décidément pas la bonne place... puisque c'est la place de la bonne !

Heureusement, les choses ne vont pas rester en l'état car il y eut, dès le début, des volontés convergentes pour attribuer aux services de documentation une place centrale au sein du système éducatif, et pas seulement par le regroupement en un même lieu de toutes les ressources de l'établissement. Ces volontés convergentes émanaient de pionniers venus de trois horizons différents : de l'institution elle-même, des chercheurs en pédagogie et enfin des professionnels du terrain.

Parmi les pionniers institutionnels, il faut citer, outre Marcel Sire que j'ai déjà évoqué, deux Inspecteurs généraux, auteurs de rapports qui ont permis des évolutions : Messieurs Tallon (1974) et Quencez (1982). Avec les délais inhérents aux lenteurs administratives, à l'évolution des mentalités et aux opportunités politiques, ces rapports déboucheront sur les circulaires de 1977 (circulaire de fonctions) et de 1986 (circulaire de missions). A mi-chemin entre les parutions de ces deux circulaires, le ministre de l'Education nationale Joseph Fontanet hérita, entre autres, du rapport de la commission Joxe qui avait été chargée d'analyser le malaise des enseignants du second degré et de proposer des mesures pour favoriser l'évolution de la relation pédagogique.

Dans sa conférence de presse du 24 janvier 1973, le ministre annonça, parmi d'autres mesures qu'il retenait de ce rapport, la mise en place progressive, en cinq ans, de centres de documentation et d'information dans tous les établissements<sup>4</sup>. Cette décision est capitale à plus d'un titre, même s'il fallut attendre plus de vingt ans pour que soit tenue la promesse d'un CDI par établissement. Premièrement, on voit apparaître l'appellation que nous connaissons encore aujourd'hui : le SDI devient CDI et cela entraîne des répercussions pour son implantation et son aménagement : « Le fonctionnement du centre documentaire ne peut être que facilité par un regroupement aussi fonctionnel que possible des divers éléments qui le composent (bibliothèques, salles de lecture, salles de documentation). On peut estimer que l'intégration de ces divers éléments en un seul ensemble, diversifié et modulé selon les fonctions, est la meilleure solution<sup>5</sup>. » Au moment où la réforme Fouchet fait sortir de terre des centaines de CES, les architectes imaginent des CDI répondant à ces normes. En deuxième lieu, dans cet après-mai 68, il faut des leviers pour faire évoluer l'école. Pendant les années qui vont suivre, les CDI et les documentalistes vont être considérés comme un des leviers possibles de l'innovation. On retrouvera cette option du ministre Fontanet notamment sous les ministères Savary (avec les chantiers de la rénovation) et Jospin (allocution de Strasbourg).

Encore faut-il, dans cette perspective, que les documentalistes présentent un profil approprié à cette mission nouvelle. La question -récurrente- de leur statut au sein de la communauté des professeurs est posée. En même temps que s'affirme leur rôle pédagogique, ils n'en voient pas la traduction en termes de carrière. De ce fait, ils sont en porte-à-faux par rapport aux professeurs de disciplines, par rapport à leur chef d'établissement et parfois même par rapport à

<sup>4</sup> Prost, Antoine. *Histoire générale de l'Enseignement et de l'Education en France*, tome IV.- Paris : Nouvelle Librairie de France, 1981 p.347. Signalons qu'Antoine Prost joua un rôle déterminant pour promouvoir les CDI au sein de la commission Joxe.

<sup>5</sup> « Aménagement des CDI », circulaire ministérielle du 14 mars 1974.

leurs élèves. Un malaise persistant pèse alors sur ce nouveau corps qui veut trouver dans la promotion de la pédagogie documentaire la voie de sa propre reconnaissance.

## Pédagogie et documentation

Dans cette quête, ceux que j'appelle les pionniers de la pédagogie seront les adjoints les plus efficaces des documentalistes. Au premier rang de ces pionniers, il faut placer Jean Hassenforder dont on connaît les études déterminantes dans le domaine des bibliothèques, de la lecture et de la documentation<sup>6</sup>. En 1977, il publie en collaboration avec Geneviève Lefort, un recueil d'expériences qui devait s'imposer comme la référence pour l'utilisation pédagogique de la documentation<sup>7</sup>. Les auteurs envisagent les centres documentaires comme constituant un environnement favorable à l'étude, le cadre d'un milieu de vie propice au développement culturel. Mais il y a plus. Certes, par leurs connaissances des documents, par les services qu'ils mettent en œuvre, les documentalistes peuvent apporter un concours utile aux enseignants. Leur rôle ne s'arrête pas là : ils exercent une influence éducative directe auprès des élèves tant par l'environnement documentaire lui-même que par les conseils donnés.

Cinq ans plus tard, le livre d'Albert Moyen consacré au travail autonome confirma cette orientation en lui proposant des applications pratiques<sup>8</sup>. Dans sa partie centrale, le livre présente l'activité documentaire comme un des pivots du travail autonome, et les CDI comme supports de cette activité doivent permettre l'accès à une plus grande possibilité d'autonomie. Albert Moyen met en évidence le triple rôle du documentaliste : rôle administratif, rôle humain, rôle pédagogique.

A sa façon, la circulaire de missions de 1986 qui situe l'activité des documentalistes dans le cadre de la rénovation pédagogique précise les conclusions de ces chercheurs en affirmant d'emblée que la mission du documentaliste est « de nature essentiellement pédagogique » et qu'elle doit être conduite en étroite liaison avec les professeurs de l'établissement. Nous ne nous attarderons pas ici sur le contenu de cette circulaire qui est étudiée par ailleurs dans ce numéro.

## Inter-CDI et la FADBEN

Dans la lente maturation de cette fonction, il faut souligner le rôle des pionniers de la profession en lien avec les pionniers de l'institution et les pionniers de la pédagogie dont je viens de parler. Ces pionniers de la profession sont des documentalistes de terrain qui ont voulu briser l'isolement et se donner collectivement les moyens d'influer sur le cours des choses. Sociologiquement, ils correspondent à la catégorie des « entrepreneurs de morale », au sens où Becker emploie cette expression. Ils ont pesé sur l'organisation de la profession à la fois sur un plan symbolique et sur un plan pratique. C'est le cas notamment de la revue Inter CDI et de l'association professionnelle FADBEN.

C'est en 1972 qu'un documentaliste d'Étampes, Roger Cuchin, lance la revue Inter SDI, dont il assurera la rédaction en chef jusqu'en 1996 (avec le changement de titre qui s'imposera). Ce périodique bimestriel va très vite toucher l'ensemble des documentalistes de France et constituer entre eux un trait d'union indispensable et irremplaçable. En faisant le pari de leur donner la parole, et ils ont su la prendre. A côté des signatures des rédacteurs habituels, on peut y lire des articles envoyés à la rédaction par des documentalistes présentant leurs expériences de la base dans tous les domaines où s'exerce leur fonction : statut, pédagogie documentaire, littérature de jeunesse, audiovisuel, informatique, voyages, action culturelle, techniques documentaires, bibliothéconomie, 10%, PAE, etc... Sur la longue durée, la lecture du « Courrier des lecteurs » et de la « Tribune libre » montre bien comment, par la plume, les documentalistes ont su exprimer toute leur impatience devant les lenteurs et les incohérences de l'Administration, souvent ressenties comme des injustices. Participant à la fois de l'exutoire et de la catharsis, ces deux rubriques ont, par leur pouvoir d'identification collective, contribué à la construction de l'identité professionnelle de la fonction<sup>9</sup>. Mais cela n'aurait pas suffi si la FADBEN, sans lien organique avec Inter-CDI mais dans une proximité très étroite de préoccupations, n'avait pas réussi à fédérer les énergies pour la défense et l'illustration d'un métier nouveau. D'autres auteurs précisent dans ce numéro le rôle éminent joué par cette association créée en 1972, je n'y insiste donc pas davantage. Il convient d'ajouter, pour être complet, que les organisations syndicales se sont montrées actives pour faire avancer les revendications des documentalistes, par exemple au moment des discussions sur le projet de statut (malgré les approches différentes sur ce sujet entre le SNES et le SGEN). Le point d'orgue de l'activité de la FADBEN à cette époque a été la venue à son premier Congrès, à Strasbourg le 19 mai 1989, du ministre de l'Education nationale, Lionel Jospin. Il y prend la parole pour une allocution qui résonne aux oreilles des congressistes comme la reconnaissance institutionnelle tant attendue et la justification de leur engagement. Le ministre prend l'engagement de créer un CDI dans tous les établissements qui n'en sont pas encore pourvus. Il annonce la création d'un CAPES de sciences et techniques documentaires qui établit

<sup>6</sup> Voir : « Hommage à Jean Hassenforder », in *Perspectives documentaires en éducation* n°42, 1997 (INRP Publications).

<sup>7</sup> Hassenforder, Jean, Lefort, Geneviève. *Une nouvelle manière d'enseigner : Pédagogie et documentation*.- Paris : Les cahiers de l'enfance, 1977.

<sup>8</sup> Moyne, Albert. *Le travail autonome*.- Paris : Fleurus, 1982.

<sup>9</sup> Voir : Viry Claude « La revue *Inter-CDI*, moteur de la construction de la profession de professeur documentaliste » in *Perspectives documentaires en éducation* n° 58, 2003 (INRP).

l'égalité statutaire des documentalistes et des autres enseignants. Comme ces derniers, les documentalistes seront formés dans les IUFM nouvellement créés. Enfin le ministre relie étroitement le rôle des documentalistes aux grands principes de la Loi d'orientation et place les CDI au service de la dynamique de rénovation.

## Et maintenant...

Presque vingt ans ont passé. Evidemment, l'histoire ne s'est pas arrêtée en 1989 ! Si la création du CAPES a constitué une avancée certaine on sait qu'elle n'a pas résolu tous les problèmes. Comment croire à l'égalité statutaire quand professeur documentaliste et professeur de discipline ne sont toujours pas considérés de la même façon pour le traitement, par exemple, des heures supplémentaires et de l'ISOE ? Comment parler de rénovation pédagogique quand des chefs d'établissement utilisent encore le CDI comme une permanence ? Et que signifie cette impossibilité, malgré deux élaborations récentes successives, de publier une nouvelle circulaire de mission plus en phase avec les besoins de la période actuelle ? Ces questions en cachent d'autres, qui sont bien plus importantes.

En effet, si l'on a suivi l'argumentation que j'ai proposée, on admettra que nous sommes en présence d'un besoin nouveau dans la société d'aujourd'hui. Celui d'éduquer tous les jeunes, de leur entrée à l'école jusqu'à leur sortie du système scolaire, à l'usage raisonné des technologies de l'information et de la communication. On admettra également que si les professeurs documentalistes souhaitent apporter leur contribution à cette éducation, les conditions d'exercice de leur fonction doivent évoluer sensiblement. Si les besoins de la société sont suffisamment prégnants et définis, alors il faut que s'opère à nouveau la synergie qui a permis à la fonction de documentaliste de se développer jusqu'à la création du CAPES. Comme nous avons essayé de le démontrer, cette synergie doit réunir trois catégories de partenaires, dont les intérêts ne sont pas coïncidents, pas nécessairement au départ, mais qui sont appelés à faire naître les compromis qui permettront la meilleure prise en compte de la nouvelle exigence sociale. Ces trois catégories de partenaires correspondent à ceux que nous avons appelés pionniers dans cet article en évoquant la genèse de la profession. Le lecteur saura faire la transposition en comprenant que c'est une partie à trois qui se joue.

Les pionniers institutionnels. Aujourd'hui, les instances ministérielles et l'Inspection générale. On peut considérer que le rapport Durpaire, en 2004, s'inscrivait dans cette lignée.

Les pionniers de la pédagogie. Aujourd'hui, tous ceux -chercheurs universitaires et acteurs du terrain- qui s'attachent à donner un contenu à l'idée d'un cursus de formation à la maîtrise de l'information. On pense notamment aux référentiels FADBEN (1997, 1998, 2007), aux Assises nationales Education à l'information et à la documentation. Clés pour la réussite de la maternelle à l'université (2003), aux travaux conduits par l'équipe réunie autour de Pascal Duplessis dans l'académie de Nantes.

Les pionniers de la profession. Aujourd'hui, comme autrefois, il s'agit de l'organisation professionnelle FADBEN et des organisations syndicales qui, d'ailleurs, procèdent à des rapprochements sur des dossiers spécifiques.

Les passerelles existent déjà entre ces trois catégories. Parfois informelles, parfois dans des cadres organisationnels bien précis. Parfois dans la compréhension mutuelle, parfois à la limite du blocage. Chacun ne part pas du même point et tous ne visent sans doute pas la même ligne d'arrivée. Mais il faudrait bien que les chemins se croisent et qu'à travers les approches différentes et les rapports de force qui en découlent une ligne claire se dessine pour engager les professeurs documentalistes, dans le respect de leur héritage (pédagogique, éducatif et culturel), à leur juste place dans ce défi que nous devons tous relever pour la société de demain : l'éducation des jeunes à la maîtrise de l'information. Ce serait un beau cadeau pour les noces d'or des CDI.



- \* Michel Treut
- \* François Roux
- \* Claude Péquignot
- \* Claude Fournier
- \* Françoise Chapron

# Le professeur documentaliste, la « fabrique » d'un métier

## Vers une didactique de l'information-documentation

*Jean-Louis Charbonnier  
Professeur honoraire, IUFM de Nantes*

Ce cinquantième anniversaire de la création du premier « service de documentation » au Lycée Janson-de-Sailly à Paris sera pour moi essentiellement l'occasion de souligner le passage du paradigme du « service » auquel étaient affectés des personnels dont la qualification n'avait pas eu besoin d'être attestée par une procédure formelle, à celui d'une « fonction d'enseignement » qui caractérise des personnels affectés dans le cadre d'une procédure formelle de recrutement, un concours, en l'occurrence, le CAPES de documentation, et qui, désormais, ont reçu une double responsabilité : être des professionnels de l'information-documentation pour faire exister ce qui est devenu en 1973 le « centre de documentation et d'information » et, dans le même temps, former les élèves à des pratiques réfléchies et informées des systèmes d'information-documentation. Autrement dit, pourquoi d'une fonction essentiellement technique de mise à disposition de documents, à l'intention des professeurs exclusivement, pour soutenir les efforts d'une rénovation pédagogique attendue comme développement des « pédagogies nouvelles » qui depuis la Libération avaient déjà porté leurs fruits, notamment dans l'enseignement élémentaire, en est-on venu à cette définition à la *Janus bifrons* : documentaliste et enseignant, vis-à-vis des élèves, que les personnels essaient de faire exister, pour autant que les situations d'exercice le leur permettent ?

Si le déroulement des évènements ne saurait être compris comme l'accomplissement univoque d'une histoire « écrite d'avance », il est utile et nécessaire, cependant, de s'interroger *a posteriori* sur le sens de ce qui s'est accompli, durant cette période qui couvre maintenant un demi-siècle. La contingence de certaines situations et de certaines évolutions ne retire pas son sens à ce qui s'est fait, bien au contraire, elle le révèle, à travers des choix qui progressivement ont construit une expérience collective et des manières, collectivement partagées, de résoudre les questions de « pratique » rencontrées. Toute anthropologie historique des métiers doit en passer par là, quelle que soit la catégorie de professionnels étudiée, avec cet avantage que l'inscription matérielle dans des textes, des documents de diverse nature, apporte des matières sur lesquelles il nous est loisible de réfléchir et sur lesquels l'investigation doit porter. Cette histoire-là ne saurait être abolie par décret, circulaire ou « protocole », fût-il d'inspection ! Tout cela, même quand il s'agit de projets mort-nés, fait partie aussi de l'histoire. Ce sera donc ma posture méthodologique pour analyser la fabrication du métier de professeur documentaliste.

### **Du « Service » au « Centre » : naissance d'une fonction enseignante**

Le premier objet d'étude pourrait être constitué par la transformation de *service* en *centre*. En 1973, le Ministre Fontanet transforme les « Services de documentation et d'information », SDI, en « Centres de documentation et d'information », CDI. Ce changement de nom correspond aussi à un changement volontariste des pratiques installées : le SDI, conçu principalement pour l'usage des enseignants de l'établissement se voyait confier la totalité des ressources documentaires (livres, périodiques, diapositives, films, enregistrements sonores) et pour l'usage de tous, et notamment des élèves. La même année, au sein du collège expérimental de Marly-le-Roi, est constitué, dans le cadre de l'expérimentation du « Travail indépendant » qui s'appellera bientôt « Travail autonome » un C.A.D., Centre d'autodocumentation au sein duquel les élèves sont non seulement invités à travailler sur des documents scolaires comme « non-scolaires », mais reçoivent aussi une formation documentaire dispensée par les documentalistes, en collaboration avec les professeurs des autres disciplines, afin de favoriser leur autonomie dans leurs apprentissages scolaires. Comme on le voit, il s'agit de bien plus qu'un changement de nom du lieu : la fonction enseignante émerge du seul fait que les élèves deviennent la cible numériquement la plus importante du CDI et qu'ils appellent une intervention pédagogique.

La décennie 70 est aussi celle qui voit s'instaurer, avec la réforme « Haby », le collège unique où vont se mêler toutes les populations scolaires autrefois séparées dans les différentes filières de premier cycle. Cette fusion, non-préparée, va produire des effets inattendus sur les documentalistes, dont la plus grande partie, il

faut le souligner, pour le meilleur comme, parfois, pour le pire, sont d'anciens enseignants, même si bon nombre d'entre eux sont des auxiliaires. La question de l'échec scolaire devient une question centrale, elle prend la forme, souvent de pratiques culturelles (en particulier la lecture) inappropriées aux attentes implicites de l'école. S'ouvre ainsi un chantier pédagogique majeur que ces enseignants devenus documentalistes (on ne dit pas encore enseignants documentalistes !) vont investir en usant des moyens à leur disposition : leur volonté d'agir et de ne pas laisser la place au seul jeu de l'héritage social et culturel, à défaut d'instructions que le ministère de l'éducation (qui à cette époque n'est plus « nationale ») se révèle incapable de fournir, la mobilisation de résultats d'expériences plus ou moins formalisées issues de quelques disciplines (français, l'histoire géographie qui resteront pour longtemps des partenaires privilégiés).

C'est ainsi qu'on va constater, dans des cas de plus en plus nombreux, le passage d'une pratique vécue à une pratique qui se problématise, modestement, dans des situations qui sont autant des contraintes que des heuristiques car elles ouvrent sur des voies de développement et d'exploration de solutions à expérimenter, d'hypothèses à tester plus qu'à vérifier. C'est le premier sens que je donne à « fabrique », dans la mesure où la profession s'est inventée dans les incertitudes d'une activité pratique (ces arts de faire, et leur braconnage, pour reprendre l'expression de Michel de Certeau<sup>10</sup>) que l'institution ne s'est pas montrée en capacité de normer, sinon après coup et très partiellement, souvent avec une bonne décennie de retard sur les pratiques. La formalisation commencera à se manifester à la fin de la décennie, en témoignent quatre ouvrages publiés quasiment en même temps, notamment celui de Brigitte Chevalier<sup>11</sup>, qui exerce alors au Collège République de Bobigny, *Méthodologie d'utilisation d'un CDI* qui constituera pour longtemps une référence dans l'action professionnelle (technique et pédagogique) des documentalistes. Il convient de faire remarquer, ici, que si les instructions officielles restent bien timides, elles existent, cependant, et ne manquent pas de rappeler que la fonction comporte une dimension pédagogique, certes, imprécise, mais affirmée, et que quelques inspecteurs généraux (Sire, Tallon, Quencez, Toussaint) s'efforceront d'encourager cette conception de la mission des personnels des CDI.

## D'une pratique à sa théorisation : naissance de la didactique de l'information-documentation

Ainsi commence ce processus de longue durée avec l'instauration d'une dialectique du faire, des inventions et de la réflexivité pour dépasser<sup>12</sup>, c'est-à-dire conduisant à un état où non seulement les contradictions antérieures sont résolues mais où de nouvelles tensions naissent, promesses de nouvelles inventions, faites de la recherche de nouvelles cohérences. Une démarche de type praxéologique se met en œuvre dont les éléments essentiels viendront, dans les années 80 et 90, des concepts issus de la « pédagogie par objectifs » (PPO) introduits dans la formation continue qui commence à voir le jour à partir de 1982. C'est sans doute le mérite principal de la PPO d'avoir permis cette formalisation en termes, pas très stabilisés, de *capacités, compétences, savoir-faire, objectifs*, permettant de décrire et de transmettre une expérience à une communauté professionnelle, à partir d'une terminologie qui fait, à peu près, l'accord de tous. Elle a permis une socialisation de l'expérience pédagogique dans laquelle la FADBEN a joué un rôle essentiel par les nombreux stages, séminaires et publications internes qu'elle a su mettre en œuvre. C'est la plus grande partie de la profession qui s'est ainsi mise en mouvement pour dessiner les contours d'une action pédagogique concertée et pensée avec les moyens qui s'offraient à elle. Avec la création du CAPES en 1989 puis des IUFM en 1991, l'affaire prend une nouvelle dimension et commence une nouvelle phase dans l'invention du métier : les épreuves du concours poussent vers une définition plus rigoureuse (elle mettra du temps à s'établir) des savoirs requis dans la formation et elles donnent à voir un ensemble de « contenus » de formation que les étudiants et les stagiaires doivent maîtriser *a minima* pour accéder au corps, elles instituent également la « séquence pédagogique » comme un passage obligé dans le parcours de formation et de certification. Par ce fait, elles entraînent une bonne partie des personnels en place dans leur sillage.

Dans cette dialectique, au total, l'autorité ministérielle, malgré le relais de courroies de transmission, parfois à peine consentante, a joué, bien involontairement, un rôle important pour mobiliser et relancer, après parfois quelques périodes de désarroi, le travail d'approfondissement de cette invention par les personnels.

<sup>10</sup> Certeau (1990)

<sup>11</sup> Chevalier (1980)

<sup>12</sup> Au sens hégélien, marxien, voire bachelardien, pour ceux que les références germaniques effraient, du terme.

Leur rôle, et celui de ceux qu'ils ont reconnus comme leur porte-parole dans cette construction, est irremplaçable. Je me permettrai de citer ici la coopération qui de fait s'est établie entre la FADBEN et le SNES et qui a été décisive pour que la circulaire de missions de mars 1986, puis la création du CAPES, voient enfin le jour. Cette solidarité dans l'action, à partir de prémisses fondées différemment a représenté une force, qui aujourd'hui s'est élargie à un front syndical qu'on n'avait pas connu dans ces années 80-90.

La légitimité ne se décrète pas, l'histoire de la profession en a administré de nombreuses fois la preuve : malgré les réticences, voire l'opposition résolue et obstinée des ministres, de l'inspection et des hauts fonctionnaires, il a bien fallu acter dans des documents officiels plus ou moins satisfaisants au regard des attentes, les avancées bien réelles des pratiques et de la réflexion. C'est un deuxième sens de « fabrique », qui ressort alors de cette histoire, un lieu d'élaboration délibérée du métier, qui trouve dans la construction didactique<sup>13</sup> et le travail de réflexion sur un curriculum documentaire son aboutissement et sa signification la plus plénière. Les « Assises nationales Éducation à l'information et à la documentation : clefs pour la réussite de la maternelle à l'université » tenues en mars 2003 ont constitué un nouveau point de départ en se fondant à la fois sur la nécessité d'un travail de construction didactique et, pour cela, de la définition d'un curriculum documentaire rendu nécessaire pour assurer la cohérence des apprentissages et leur efficacité. L'agrément accordé par le ministère de la recherche au projet d'« Equipe de recherche technologique en éducation » (ERTé) déposé par l'université Lille 3 sur le sujet « Culture informationnelle et curriculum documentaire », développé conjointement par deux laboratoires, montre à l'évidence que les refus réitérés du ministère de l'éducation nationale de prendre la question au sérieux ne sont guère fondés en raison scientifique, et ne sont que dénis du réel. De ce point de vue, les tentatives inlassables en vue de faire faire à la profession un retour en arrière sur le paradigme du service<sup>14</sup>, et renoncer à la fonction pédagogique/didactique sont pitoyables car non seulement elles réduisent la fonction à la tâche de conduire une « politique documentaire », mais elles nient la réalité d'une histoire qui a non pas *un* sens mais *du* sens, comme d'autres veulent en finir avec 1968 voire 1789 !

<sup>13</sup> Béguin (1996), Charbonnier (1997)

<sup>14</sup> La conférence d'Alain Warzée, inspecteur général EVS, prononcée à l'ESEN le 30 janvier 2006, est de ce point de vue très éloquente puisqu'il dit renoncer, de manière tactique, semble-t-il, au retour à la notion de « service » pour garder le terme « centre », s'étant rendu compte que les professeurs documentalistes manifestaient leur refus et leurs craintes d'un tel changement.

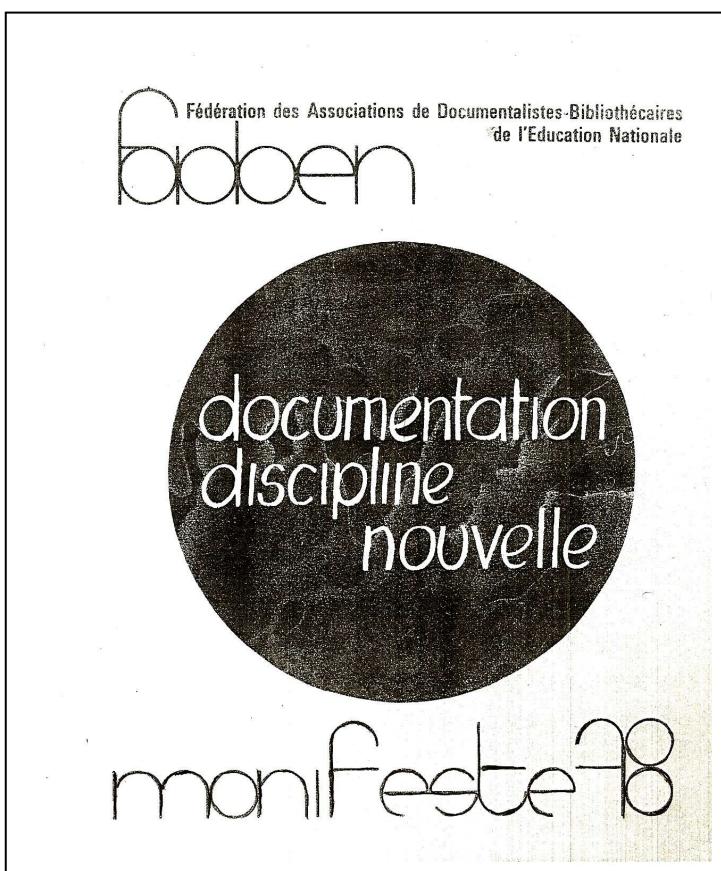
## Bibliographie

**Béguin (1996)** - Béguin, Annette. - « Didactique ou pédagogie documentaire ». *Ecole des Lettres collège*, 15 juin 1996, p. 49-64. (n° spécial, « Quel CDI voulez-vous ? »)

**Certeau (1990)** - Certeau, Michel de. - *L'invention du quotidien : 1. Arts de faire*

**Charbonnier (1997)** - Charbonnier, Jean-Louis. - « Les 'Apprentissages documentaires' et la didactisation des sciences de l'information ». *Spirale : revue de recherches en éducation*, n° 17, janvier 1997

**Chevalier (1980)** - Chevalier, Brigitte. - *Méthodologie d'utilisation d'un CDI*. Hachette, 1980



# L'action de la FADBEN : promouvoir les CDI, faire reconnaître une profession

Françoise Chapron

Maître de conférences IUFM de Haute Normandie

Présidente honoraire de la FADBEN

Deux cents services de documentation pédagogique existent lorsque paraît leur première circulaire d'organisation en 1962. Le regroupement des ressources pédagogiques des enseignants de grands lycées parisiens puis de province a été entrepris en 1958 par la création du premier CLDP (Centre local de documentation pédagogique) au Lycée Janson-de-Sailly à Paris.

Le proviseur de l'établissement Marcel Sire, devenu Inspecteur Général de la Vie Scolaire sera leur promoteur jusqu'à sa retraite en 1972. Le premier documentaliste Jean Gabriel Gaussens est un adjoint d'enseignement, catégorie regroupant à l'époque des personnels titulaires, nantis d'une licence, pouvant exercer des tâches d'administration, de surveillance ou d'enseignement ou combiner les unes et les autres sur un maxima horaire de 36h (s'ils exercent au moins un mi-temps d'enseignement, 9h, ils sont AE chargés d'enseignement). Il y aura aussi des personnels titulaires variés certifiés, agrégés, instructeurs, ou non titulaires, maîtres auxiliaires licenciés et non licenciés affectés en SD, puis CDI. Mais ce statut de référence persiste implicitement encore aujourd'hui ; les horaires des professeurs documentalistes, bien que devenus certifiés, en portent encore la trace.

A partir de 1966, les SDI (le I d'information désignant l'information culturelle et d'orientation scolaire) sont progressivement ouverts aux élèves, leur fonds étant regroupé (quelquefois théoriquement) avec ceux des quelques 200 bibliothèques générales de loisir et culture issues de l'expérience des classes nouvelles en lycée à partir de 1945. Ces quelques éléments illustrent le cadre polymorphe et originellement ambigu qui prélude à leur développement au niveau des fonctions et des catégories de personnels.

D'ailleurs, ces structures bivalentes sont gérées par des personnels qui ne se sentent pas la même mission : culturelle pour les bibliothécaires qui adhèrent à l'ADEN, documentaire, voire pédagogique, (certains revendiquent même de garder une partie de service dans leur discipline) pour ceux qui se regroupent à l'ADEN, les sigles parlant d'eux mêmes, jusqu'à la création de la FADBEN en 1972.

Ils sont dénommés « documentalistes-bibliothécaires » de 1972 à la création du CAPES en 1989.

Quelques jeunes AE ou professeurs auxiliaires munis d'une licence (exigée à partir de 1969), et motivés par cette fonction reprochent à l'ADEN, un peu débordée par le nombre de CDI créés en province, une vision trop « gestionnaire » et « parisienne ». Claude Péquignot est le premier à créer une association académique autonome à Grenoble. Lors d'une réunion de l'ADEN à Paris il plaide pour une structure rénovée et est chargé de contacter les amicales de province. Celle de Rouen, avec Claude Fournier, le suit immédiatement comme celles de Rennes, Toulouse, Marseille notamment. L'ADEN est dissoute pour éviter une scission. En novembre 1972, se tient le premier comité directeur de la nouvelle *Fédération des Associations de Documentalistes-bibliothécaires de l'Education Nationale* présidée par Claude Péquignot, qui regroupe désormais les 19 associations académiques autonomes déjà créées, les membres de l'association des bibliothécaires pédagogiques, qui adhèrent à un statut fédéral globalement maintenu et régulièrement actualisé.

Parallèlement, s'est créé en 1972, le CEDIS (Centre d'études de documentation et d'information scolaire). Sa revue, *Inter CDI*, développe aussi une réflexion sur la profession mais se veut un vecteur d'échanges de pratiques et de services aux collègues. En novembre 1976, après l'élection à la présidence de la FADBEN de Claude Fournier, un protocole d'accord est signé avec Roger Cuchin, son rédacteur en chef ; il offre à la FADBEN un espace d'expression propre sous la forme d'un « 4 pages » central distinct dans chaque numéro à partir du numéro 25 de janvier 1977 ; plus tard le cahier central disparaît et les textes de la FADBEN sont publiés dans la revue elle-même jusqu'à la création de la revue *MEDIADOC* par la FADBEN après 1990.

Rappeler ces quelques éléments permet de mieux appréhender les étapes ultérieures.

La FADBEN, dès sa création, se positionne donc comme la structure de promotion, de réflexion collective et de défense de ces personnels sans statut, ni surveillants ni professeurs, mais soucieux de prendre une place définie dans un système en mutation. En effet, l'Ecole, après 1968 doit « s'ouvrir vers la vie » et

vers une société où la production de biens culturels, entre autres pour la jeunesse, augmente et où le développement des médias, et particulièrement la télévision, commence à concurrencer le rôle traditionnel de transmission de l'école fondé sur l'écrit.

## Revendiquer un statut et une mission pédagogique : 1973-1981

L'activité principale de la FADBEN dès 1973 s'oriente vers l'obtention d'un statut nécessaire à cette nouvelle fonction. Si la frange la plus militante et la plus jeune souhaite un statut d'enseignant, tous les adhérents sont soucieux de donner une identité, une place à des personnels d'origine hétéroclite, sans formation réelle et dont les missions ne sont pas définies, même si un *Guide des SDI* a été publié en 1972 sous la direction de Marcel Sire. En 1970, le statut des CPE est publié. Il constitue un modèle possible pour des personnels dont les rapports d'Inspection générale sous la plume de Marcel Sire et surtout de Georges Tallon qui le remplace, pointent l'anomalie statutaire. Les SDI portés par le développement du travail autonome deviennent des CDI en 1974, et le terme de « centre » est autant un souhait d'implantation topographique dans l'établissement (avec des plans modernes inspirés des centres documentaires québécois dans lesquels « se spécialise » un autre Inspecteur général, Jacques Treffel), qu'un vocable symbolique de la place, « le cœur » selon la métaphore de Marcel Sire, à accorder à un lieu porteur d'innovation pédagogique dans un système modernisé.

L'Inspecteur général Tallon, conçoit de manière précise les fonctions de ces centres et rédige en septembre 1974, une note sur les CDI et les fonctions de leurs responsables.

Le Ministère, en novembre 1974, réunit un groupe de travail pour réfléchir à un cadre statutaire. La FADBEN, représentée par Claude Péquignot, président et Claude Fournier, vice-président, y est invitée aux côtés de responsables de syndicats du second degré (SNES, SGEN CFDT, SNALC, CNGA).

La négociation se déroule jusqu'en 1976 au rythme de réunions régulières auxquelles la FADBEN apporte sa contribution spécifique, et où elle fait le lien entre des syndicats qui ne dialoguent que peu ensemble.

Lors d'une séance de travail, on propose aux représentants des personnels de réfléchir aux fonctions à partir de la note de G. Tallon, (présentée comme confidentielle, alors qu'elle circule dans le milieu professionnel !)

Ainsi s'élabore la circulaire du 17 février 1977 qui reconnaît la fonction essentiellement pédagogique des responsables de CDI. Un numéro spécial FADBEN Information présente le protocole d'accord signé par toutes les organisations acceptant la mise en oeuvre d'un statut de CD (conseiller de documentation pour les non licenciés) et de CPD (conseillers principaux de documentation pour les licenciés), faute d'autre perspective. La solution retenue est refusée par le Ministère des Finances début 1977.

La déception est forte. Mais somme toute, l'échec de ce statut spécifique non enseignant, le ministère ayant d'entrée de jeu refusé un cadre de certifié, permettra, certes au prix d'une longue attente, la création *in fine* du CAPES en 1989.

Pour autant, l'obtention d'une circulaire de mission pédagogique, et l'abaissement de l'horaire de présence à 30/36H par une note du 4 mai 1977, constituent un appui pour avancer dans la défense d'une fonction résolument pédagogique. De plus, sa participation au groupe de travail a assuré une représentativité indiscutable de la FADBEN au niveau institutionnel.

Claude Péquignot, soucieux de l'évolution de la réflexion au-delà du statut, se retire. La présidence de Claude Fournier est marquée par une réflexion résolument pédagogique. Le premier séminaire de travail de l'association se tient à Port Mort dans l'Eure, académie du Président et de la secrétaire générale que je suis devenue, début mai 1978.

Pendant deux jours, les participants, deux représentants par académie, parmi lesquels de jeunes collègues nouveaux souhaitant exercer une mission de pédagogues (et qui prendront des responsabilités associatives ultérieurement) et les membres du bureau national, tracent les lignes de force qui seront mises en forme par le bureau national à partir du copieux rapport de synthèse d'Albert Degardin. Jeune élu au bureau national, le lillois Jean Pierre Cuvelier apporte sa conviction de pédagogue engagé à la rédaction du Manifeste *Documentation, discipline nouvelle*, titre volontairement provocateur, jouant sur le double sens du terme au sens de méthode intellectuelle et de matière d'enseignement.

Ce texte, jusqu'en 1984, constitue le texte de référence de la FADBEN, et l'orientation qu'elle défend auprès de l'institution, débat avec les adhérents et fait connaître à ses partenaires.

C'est à Lille, naturellement, en juin 1980, que se tient son premier colloque national *Documents et communications*. Deux cent soixante collègues y dialoguent avec Jean Hassenforder, pionnier des CDI et des BCD, soutien de la profession naissante, le journaliste Jean François Kahn, et y écoutent Michel Jullian de l'EPI (Enseignement public informatique) esquisser les potentialités de la micro informatique naissante pour les CDI. Des éditeurs viennent y présenter les premiers ouvrages d'initiation des élèves dont ceux de Claude Fournier et Brigitte Chevalier. Jean Pierre Cuvelier y affirme la nécessité « d'initier les élèves au décodage des moyens d'information, à leur production même. La critique du document comporte souvent la connaissance de sa source... elle devra maintenant comporter une étude du médium étudié. »

Notons que cette première grande manifestation se déroule au moment où le ministère a décidé d'affecter 300 enseignants en surnombre et/ou en réadaptation, en guise « d'amélioration » (sic) de la couverture en postes des CDI en période de crise budgétaire ! La FADBEN et à travers elle la profession, répond par un renforcement de sa réflexion professionnelle. Et un numéro spécial de protestation et de mobilisation sera envoyé à tous les adhérents, l'ancêtre de *Médiadoc* !

La période qui s'écoule de 1979 à 1981, sous la présidence de Bernard Fourniaud, permet à la FADBEN, nantie d'une position pédagogique et revendicative claire, de nouer des contacts, de communiquer autour de ses convictions et de nouer des alliances et des partenariats. La FADBEN établit des contacts avec l'interprofession et surtout avec l'ADBS qui regroupe les professionnels de l'information. Elle participe, en 1981, à la commission Pingaud / Barreau du Ministère de la Culture, réunie autour de l'avenir du livre et des professions de la filière culturelle et commence à y dialoguer avec les représentants des bibliothèques publiques et l'ABF.

D'autre part, l'association a été intégrée à la *Conférence des Présidents des Associations de spécialistes* où elle travaille en liaison avec les représentants pédagogiques de l'APMEP (maths), de l'AEF (français), de l'APHG (histoire géographie), de l'APBG (biologie), de l'Union des physiciens notamment. Ensemble, jusqu'au milieu des années 80, elles porteront une part des propositions d'innovation pédagogique, avant que les positions de repli traditionnel de certaines associations après la réforme Savary, ne nous amènent comme les structures citées, à quitter ce groupement (qui subsiste aujourd'hui autour de positions très conservatrices).

La FADBEN publie un travail sur l'éducation aux médias, fruit d'un séminaire avec l'ARPEJ (Association régions presse enseignement jeunesse) avant même la création du CLEMI et entretient des contacts (noués au cours d'un stage au Québec en 1977 auquel je participais), avec l'ASTED équivalent de l'ADBS et de la FADBEN réunies. Ainsi devient-il possible de suivre concrètement l'évolution des bibliothèques scolaires, en pleine expansion là-bas, et de découvrir les réflexions menées notamment par Paulette Bernhard à l'Ecole de bibliothéconomie de Montréal, ainsi que les référentiels de formation anglo-saxons.

La parution des premiers ouvrages de formation documentaire déjà évoqués légitime la circulaire de 1977 et offre un appui aux premières pratiques pédagogiques sur le terrain.

Cette décennie d'activité associative permet d'ancrer la fonction pédagogique des documentalistes, de les regrouper pour réfléchir ensemble, de les faire mieux connaître des partenaires professionnels et pédagogiques. La FADBEN se positionne aussi comme un interlocuteur sinon écouté, au moins reçu dans les services de l'institution. Mais le dossier statutaire reste au point mort.

## **Vers un statut fondé sur une mission pédagogique centrale : 1981-1989**

L'alternance politique, en 1981, permet à la FADBEN, partenaire reconnu et sollicité par l'institution, de participer à plusieurs étapes de réflexion marquantes conduisant à l'obtention du statut en 1989.

Elle est consultée par André de Peretti chargé d'un rapport sur la formation continue des enseignants.

Lors de l'audience qu'il nous accorde, j'y accompagne Bernard Fourniaud, successeur de Claude Fournier, nous sentons un réel intérêt chez lui pour notre mission et le rôle que les CDI peuvent jouer dans la rénovation engagée par Alain Savary. André de Peretti met ensuite en place des modules de formation pour les enseignants dans le cadre de l'INRP, relayés par les MAFPEN (Missions académiques de formation) créées à la suite de son rapport. Il propose d'intégrer à l'équipe de conception du module III : *Utilisation des ressources documentaires et conseils méthodologiques*. Trois membres de l'association y participent, représentant les types d'établissements (Jean Guy Larregola, Danielle Martinod et moi-même). Ce module, coordonné par Brigitte Chevalier, est à la base de stages interacadémiques auxquels un certain nombre de membres de la

FADBEN participent. Les actions de formation sont ensuite démultipliées, au niveau académique, suivies par des binômes de professeurs de discipline et de documentalistes.

Des militants associatifs s'investissent donc dans la nouvelle formation continue et aussi dans la mise en place d'une première formation initiale fixée à cinq semaines en 1982. Puis certains prennent en charge tout ou partie des premières sessions interne, voire externe du CAPES en 1990.

Une partie d'entre eux sera sollicitée pour mettre en place les dispositifs de formation en IUFM à partir de 1991.

Les contacts sont réguliers, dès 1981, avec le cabinet ministériel, dont fait partie Yvon Robert, et avec le directeur des collèges Maurice Vergnaud qui signe, en juin 1982, une circulaire sur les objectifs pour la vie scolaire dont une partie est consacrée au rôle du CDI dans l'autonomie des élèves. Les rapports sont plus rares avec la direction des lycées auprès de laquelle, cependant, est émise une protestation quant aux mesures de reconversion de PLP en documentation décidées en 1985.

La FADBEN publie dans *Inter CDI* n°69 de mai-juin 1984 une *Contribution pour de nouvelles missions pour les CDI et les documentalistes*, élaborée à la suite du comité directeur de décembre 1983 (qui m'élit à la présidence) demandant la mise à jour du texte de 1977, et intégrant les réflexions du module III, notamment le développement de compétences liées aux étapes de la recherche documentaire (incluant l'évaluation des productions documentaires).

Yvon Robert, directeur de la DPE réunit le 26 avril 1984 un groupe de travail avec l'ensemble des syndicats du second degré, les représentants des directions ministérielles et l'Inspection générale représentée par Georges Tallon. L'objectif initial est de réguler les affectations en documentation et d'organiser une formation d'adaptation. Marguerite-Marie Burger, vice présidente et moi-même représentons la FADBEN. Nous demandons que soit avant tout définies et actualisées les missions attendues des CDI et des documentalistes en nous appuyant sur notre contribution validée par plusieurs représentants syndicaux. Ensuite, disons-nous, pourra être déterminé le niveau de formation initiale requis et, enfin, évoqué le cadre statutaire adapté à ces missions. Cette proposition sera le fil rouge de la position permanente de l'association jusqu'en 1989. Le SNES émet le même souhait. Yvon Robert demande à chacun d'y réfléchir en partant de notre texte de proposition, dont l'orientation, après examen, est approuvée par plusieurs syndicats.

Dès le 15 mai, s'engage l'élaboration d'un texte sur la base d'une esquisse proposée par la DPE. Yvon Robert se déclare ouvert à une réflexion sur un statut CAPES en parallèle. Après trois séances collectives en 1984 et la publication d'un avant-projet dans *Inter-CDI* n°71 de novembre-décembre 1984, de multiples contacts bilatéraux et navettes de courriers portant sur la rédaction du texte dans les détails ont lieu, jusqu'à fin 1985, entre les représentants des personnels et les quatre directions concernées. Quelques points d'achoppement, sur l'accueil pendant les pauses méridiennes, l'action de soutien aux élèves, la gestion des manuels scolaires ou l'ONISEP, subsistent. Il aura manqué quelques navettes, selon Yvon Robert lui-même, pour aplanir ces points de désaccord. Mais la défaite électorale annoncée de mars 1986 précipite la signature et la parution de la circulaire du 13 mars 1986 au dernier *Bulletin officiel* du 27 mars avant le changement de ministre. Par ailleurs, les échanges sur un projet de CAPES externe et interne ont avancé, mais les propositions en cours de négociation seront ajournées jusqu'en juillet 1988. Les contacts ne reprendront qu'après l'arrivée au ministère de Lionel Jospin, de son conseiller Luc Soubre et du nouveau conseiller technique pour l'éducation de Michel Rocard, Yvon Robert.

En revanche, la demande de l'attribution de la grille de rémunération des AE chargés d'enseignement aux documentalistes, réclamée depuis 1976, qui constitue une mesure plus que symbolique, car elle a quelques effets sur les fins de carrière et de retraite, fait l'objet d'un refus du ministère. Une démarche directe auprès du Premier Ministre Laurent Fabius est entreprise et une lettre au Président de la République est publiée dans *Inter-CDI* n° 78 de fin 1985. La FADBEN dépose un recours auprès du tribunal administratif de Paris qui renvoie le problème devant le Conseil d'Etat en juillet 1986. Cette décision ne sera finalement prise qu'en août 1987 (sous le ministère Monory).

Cette même année, est organisé à Rouen un second séminaire (après celui de Montpellier tenu en juin 1986 sur la décentralisation) consacré à l'informatisation des CDI. L'association se saisit ainsi chaque année d'un thème en lien avec l'évolution ou l'actualité de la profession.

C'est au duo rouennais, formé par François Roux, nouveau président à partir de décembre 1986 et Michel Treut, secrétaire général, que reviendra la tâche délicate de mener à terme et avec talent, un dossier inachevé, celui de l'obtention du CAPES, objectif majeur de la FADBEN depuis sa création.

Les conséquences positives du CAPES, l'universitarisation de la formation, les combats pour asseoir la mission pédagogique centrale encore mal reconnue malgré cet acquis fondamental, sont évoqués par d'autres acteurs et militants dans ce numéro.

Le CAPES est un point de « bascule » fondamental pour une profession en quête d'identité et de reconnaissance à parité des autres enseignants. Il s'inscrit dans la logique du contenu de la circulaire de 1986, en vue de former les élèves à la maîtrise de l'information, finalité affirmée après 1989.

Son obtention a mobilisé inlassablement, dans la durée et la continuité des passages de témoins et de présidences, des équipes nationales et académiques, ayant pris en main leur destin face à une institution qui n'a pas souvent été moteur dans la réflexion, contrairement à d'autres dossiers ou personnels.

Le dialogue s'est noué avec quelques représentants plus sensibles au rôle des CDI et à la professionnalisation des personnels comme les Inspecteurs généraux Gorges Tallon et Guy Pouzard, dont l'action a été majeure pour la rénovation du CAPES ; avec des responsables ministériels comme Yvon Robert, Luc Soubré ou Bernard Toulemonde (notamment pour les TPE) ; des chercheurs comme Jean Hassenforder et André de Peretti qui nous ont soutenu au long de la route et avant qu'ils ne soient relayés par des chercheurs en sciences de l'information, en premier lieu Gérard Losfeld et Yves-François Le Coadic, après 1990. Certains, au contraire, ont manifesté constamment une hostilité à la nature essentiellement pédagogique de notre mission et regretté la création du CAPES, leurs noms sont dans les mémoires des militants !

D'autres acteurs, quelques représentants syndicaux notamment, ont bien sûr agi pour faire avancer les demandes. Mais, c'est à partir des éléments dynamiques de la profession elle-même, qu'a émergé la réflexion et c'est l'énergie des militants de l'association professionnelle qui a permis leur engagement partout où le discours pouvait être porté, y compris dans les dispositifs de formation mis en place. Ils n'ont pas compté leur temps, et montré leur ténacité entre moments de découragement et de satisfaction.

Réfléchir et anticiper pour proposer, promouvoir et défendre collectivement et solidairement la profession, c'était l'ambition des pionniers ! Ces principes restent toujours aussi pertinents aujourd'hui dans un contexte plutôt préoccupant où le regard dans le rétroviseur incite à se souvenir de la mobilisation de collègues prenant en main leur avenir et soutenus par la voix de la FADBEN.

Cette construction collective a été et reste aussi une belle aventure humaine qui dure et doit se transmettre vers les plus jeunes générations qui doivent se saisir de leur destin avec passion et conviction.

50 ans après, l'énergie est plus que jamais nécessaire pour défendre ce métier que nous avons porté et, en grande partie, dessiné.

« Agir est difficile, mais l'inaction est sans espoir » disait Alain Savary.

# DNA REGION

Enseignement

*Le congrès des documentalistes*

## Jospin confirme l'envol des CDI

*Qu'il doit être doux pour un ministre, surtout s'il est d'Education nationale et donc généralement plus sujet aux coups de griffes qu'aux coups d'encensoir, de se voir applaudi à l'arrivée comme à la sortie d'une visite qu'il rend à l'une des multiples corporations de sa grande maison. Cela est bel et bien arrivé hier après-midi à Lionel Jospin.*

Il venait de Metz, où se tient un colloque sur les enjeux technologiques européens. Ce crochet strasbourgeois s'imposait: pour la première fois, les documentalistes des lycées et collèges tenaient congrès, à l'Aubette. Or il n'est pas si loin le temps où l'élève n'avait à sa disposition que la bibliothèque de classe ou la bibliothèque municipale, voire la bibliothèque familiale pour quelques-uns. Les «Centres de documentation et d'information» ne se sont répandus que peu à peu, et pas encore complètement. Ils ne sont obligatoirement prévus dans la construction des nouveaux établissements que depuis 1972. Simples outils de recherche documentaire, ils n'ont conquis leur rôle actuel de lieu d'animation culturelle et pédagogique qu'à petits pas, et non sans obstacles.

### Pour l'égalité des chances

Le CDI doit parfois encore se faire sa place au soleil. Auprès des élèves d'abord, puisqu'une enquête ministérielle assure qu'un tiers seulement de ceux-ci la fréquentent. Auprès des enseignants aussi, car l'espace qu'on lui concède et la considération dans laquelle on le tient sont fort variables et sujets également à l'aura propre de chaque documentaliste.

Actuellement les documentalistes sont au moins des licenciés d'enseignement; adjoints (essentiellement), certifiés, agrégés, PEGC... Avec normalement cinq semaines de formation spécifique de documentation. Donc pas vraiment un corps homogène de personnes saisies plus spécialement par cette vocation. Jospin-Zorro est arrivé et, pour eux au moins, ça va changer.

Le ministre a en effet



Lionel Jospin à son arrivée, en compagnie du président François Roux. (Photo DNA)

confirmé hier, et précisé, devant un parterre conquis d'avance, les mesures positives qu'il a inscrites dans le projet de loi prochainement soumis au Parlement: d'ici cinq ans, tous les collèges et les lycées auront un CDI; un CAPES (interne et externe) de science et technique documentaires sera créé, qui en fera donc en deux ans une spécialité à part entière. Une reconnaissance éprouvée depuis bien longtemps, nous assuraient en substance hier, en attendant le ministre, François Roux et Danièle Lafargue, président et vice-présidente de l'association organisatrice, la FADBEN, la Fédération des associations de bibliothécaires-documentalistes de l'Education nationale. Une reconnaissance qui valut à Lionel Jospin, entouré par le préfet et le recteur, de chaleureux applaudissements, la formule n'étant pas pour l'occasion de simple circonstance...

Mais au-delà de ces mesures pratiques, le congrès compte s'interroger aussi sur la réelle prise en compte de la profession de documentaliste et de l'importance pédagogique des

CDI au sein des établissements scolaires. Sur ce plan-là aussi, le ministre n'a pas déçu.

Il voit en effet dans le CDI la source d'un triple dynamisme.

— Accroître l'égalité des chances. — C'est en effet le lieu par excellence de la lecture; on y trouve un fonds commun, et si possible une aide, qui tend à mettre tout à la portée de chacun: le privilège de la bonne bibliothèque familiale est dépassé. Pour Lionel Jospin, «le CDI doit apparaître comme la structure de soutien privilégiée».

— Placer l'élève au centre du projet éducatif. — L'enfant n'est pas soumis à une norme unique mais accepté dans sa diversité pour une égalité plus concrète; il y a par exemple des différences de rythmes à utiliser, à mettre en valeur. Le CDI est un élément indispensable à l'appropriation personnalisée des savoirs nouveaux.

— L'apprentissage de la responsabilité. — Apprendre à se documenter, à travailler tout simplement, y compris en groupe, approcher les techniques nouvelles: tout l'avenir de

l'élève se joue aussi là. «Les jeunes que nous formons aujourd'hui auront à consulter des banques de données toute leur vie», souligne par exemple le ministre.

«Un CDI convenablement équipé, outil modernisé de documentation, point de convergence de savoirs divers et de compétences différentes...» Lionel Jospin a terminé son intervention sur un même ton de plaidoyer voire de panégyrique qui ne pouvait que plaire à l'auditoire!

Il a même apporté quelques précisions chiffrées sur les mesures annoncées: la création de 190 postes dès le budget 89; 98 postes et quelques autres dans le projet 90... Avec le plan de rattrapage total d'ici 93, les documentalistes, qui avaient commencé leur congrès par une brillante intervention d'André de Peretti, pouvaient s'enfoncer dans la suite de leurs travaux (qui se poursuivent aujourd'hui à la faculté des lettres) avec une certaine confiance.

Alain JOOSTENS

# 50 ans - Temps perdu ? Temps retrouvé ?

François Roux  
PRCE documentation, Nancy  
Président de la FADBEN de 1986 à 1991

« Les perles seules brillent sur la couronne. On n'y voit pas les blessures par lesquelles elle fut conquise. » Friedrich Schiller (*Don Carlos*)

## C'était un temps béni !...

Le succès de 1989 fut le fruit d'une très longue maturation et l'aboutissement d'efforts conjugués. Tout autant que de rencontres humaines décisives.

Au moment de l'élection du président que je devenais, dans ce sous-sol de la rue des Fauconniers (75004 Paris), en décembre 1986, je savais le travail accompli, et avec Michel Treut, trésorier et beaucoup plus, nous savions que nous partions sur une base solide mais sans relation, sans introduction auprès de quiconque, sans véritable 'réseau', dans un temps où, si ce n'est le Ministre de l'époque<sup>15</sup>, mais du moins son entourage n'était pas connu pour se montrer très favorable à ce qui allait devenir notre objectif obsessionnel : le CAPES.

Serait-il intéressant de décrire ce grand tour d'horizon fait avec l'ensemble des syndicats du Conseil supérieur de l'Éducation<sup>16</sup> durant cette première année ? Non. Ici, l'accord fut trouvé, avec la seule réserve, habituelle, du SGEN. Mais si ces rencontres nous prirent du temps, elles confirmèrent, sans surprise, combien cette cause était défendable et rencontrait un assentiment général.

Le changement de donne politique de 1988 nous fixa ainsi une échéance à ne pas manquer. Je n'ai jamais compté le nombre de courriers adressés en quelques mois<sup>17</sup> à des personnalités apparaissant dans la presse quotidienne parce qu'elles figuraient dans le nouveau gouvernement du moment, mais à titre d'exemple, de mesure, au moment du premier Congrès<sup>18</sup>, ce ne furent pas moins de soixante courriers envoyés au *Monde* et une bonne quarantaine d'autres envoyés dans la presse quotidienne.

Cela n'a jamais été écrit, et cela n'était pas reçu avec évidence à l'époque, mais la FADBEN, s'était dotée en un an d'un secrétariat qui avait trouvé toute son efficacité en bénéficiant de trois emplois aidés<sup>19</sup>. Ce fut même pendant deux à trois ans, à l'issue du Congrès, l'objet d'une subvention ministérielle officielle pour que nous puissions payer - combien a minima - ce 'secrétariat'.

Le cadre est donné. Mais cela aurait-il pu suffire sans l'immense conviction, l'énorme énergie développées autant par les membres du bureau de la FADBEN (Je passais sans doute à l'époque pour un harceleur au téléphone), que par tous celles et ceux rencontrés dans ce qui n'étaient pas encore vraiment les 'Régions' à l'époque, les associations académiques, les séminaires, les journées de réflexion... rencontres multiples avec les autres associations professionnelles des bibliothèques, des archives, de la documentation<sup>20</sup>...

C'est à la fin août de 1988 qu'eut lieu la rencontre décisive : un conseiller du Ministre<sup>21</sup> nous recevait, se montrait sensible à notre exposé et dans les semaines qui suivirent, rapidement, nous tombions d'accord sur un scénario. Difficile à rendre public, car assez peu crédible et sachant que cette 'publicité' l'aurait rendu caduc immédiatement.

<sup>15</sup> René Monory Ministre de l'éducation nationale (1986-1988)

<sup>16</sup> Il n'est pas certain qu'il portait exactement ce nom à ce moment-là...

<sup>17</sup> C'est-à-dire, de mémoire, jusqu'en juillet 1988

<sup>18</sup> Metz, mai 1989

<sup>19</sup> Anecdote : la machine à écrire italienne acquise en vue du Congrès a rendu l'âme en sept mois d'utilisation intense... car elle était destinée à un usage à mi-temps ! Nous sommes passés au micro ordinateur emprunté au lycée dans lequel je travaillais, y compris au mois d'août, et dont une salle fut véritablement 'squattée' pendant quelques années !

<sup>20</sup> Et le passage obligé, pour le dit président, au travail de nuit obligatoire !

<sup>21</sup> On peut donner le nom de cet inspecteur général honoraire aujourd'hui, Luc Soubre, dont la parole a toujours été fidèlement tenue jusque dans les détails. Qu'il en soit encore remercié. L'exemplarité de sa démarche, à ma connaissance, ne fut jamais égalée, en dépit de beaucoup de prétentions ici et là. Il est vrai que la relation ambiguë avec l'institution Éducation mériterait à elle seule une thèse tant la documentation a été et reste un prétexte pour beaucoup à mener des carrières flatteuses, sans rien connaître de la profession, en la méprisant tout en gérant sans vergogne le concours de recrutement.

Nous allions donc vivre Michel et moi, ce partage d'un 'secret', avec ses deux volets : le Capes était à peu près certain<sup>22</sup>... et le Ministre<sup>23</sup> viendrait à un 'Congrès' que notre Fédération, statutairement, n'avait pas de raison d'organiser !

Pour cet 'événement' la mobilisation, la motivation, la disponibilité, l'audace, l'efficacité de l'équipe de l'association de Strasbourg furent déterminantes. C'est grâce à eux que la FADBEN s'est engagée sur l'organisation de Congrès mobilisateurs et éclairants sur le chemin de la documentation en collèges et lycées.

La machine était en route, le travail, jamais achevé, ne faisait que commencer. Nous allions passer pour de joyeux drilles mais l'objectif serait atteint. Dont acte.

Précisons que nous n'avons jamais été associés ensuite à la mise en place du CAPES, pas la moindre consultation, si ce n'est que très ponctuelle. Pas plus que sur la question des heures supplémentaires !

Il semblerait qu'il y a des Chefs qui pensent à tout cela et qui, manifestement étonnés par la parution du texte officiel, pris de court, ont voulu se rattraper.

### **...c'est un temps de doutes !**

Beaucoup de 'cadres' de l'Education Nationale travaillent sur le même chemin aujourd'hui. Disons-le, ce n'est pas la bonne voie. Et la vigilance de la FADBEN ne peut faiblir face à ceux qui avaient su nous donner de si bons conseils (dans les inspections, dans les CRDP, parmi les chefs d'établissements...) Pour eux, la documentation en collèges et lycées est restée un champ d'intervention qui n'a pas bougé, pratique pour placer des enseignants en difficulté, utile pour la façade. La réflexion professionnelle poursuivie au sein de la FADBEN, et que l'institution n'a jamais bien menée, lui semble parfois même digne d'intérêt, tel un réservoir d'idées, de conceptualisation que l'on voit resurgir ici ou là.

S'il y a déficit d'image des professeurs documentalistes, celui-ci est lié à des modèles anciens dont ne veut pas se débarrasser l'Éducation nationale. Faut-il se demander pourquoi ?

Nous souffrons trop souvent, et on sait si bien le faire dans l'Éducation nationale !, du syndrome de Dromoscopie<sup>24</sup>. Il s'agit d'une inversion des responsabilités. Pour résumer, quand les voitures s'écrasent sur les arbres au bord de la route, on coupe les arbres<sup>25</sup>. Si tout n'est pas parfait dans les CDI, on ne peut pas les fermer mais on peut faire porter tous les maux aux professeurs documentalistes qui en sont les responsables. On ne verra plus en eux les porteurs d'innovation mais un facteur de 'risques'. Quand on veut noyer son chien...

Aujourd'hui si la profession se sent fragilisée, si les centres de documentation du secondaire voient leur utilisation détournée, ce sont les conceptions des années 50, 60, 70 voire 90 qui sont encore dans toutes les têtes et dominent dans les représentations. Ce n'était pas si différent en 1988 - sous Monory - quand un conseiller nous avait déclaré que nous pourrions retrouver une vie 'normale' sous peu, en nous prenant sans doute pour de grands malades. Rien de neuf sous le soleil ?

Or, la profession a bougé, a connu et connaît encore bien des évolutions. Ainsi la 'centralisation' des ressources documentaires est passée, n'a plus sa pertinence. Face à un système aussi pyramidal (et l'arrivée des Énarques à la tête du Ministère n'a rien arrangé – temps De Robien), c'est l'existence même de notre dispositif qui dérange. Nous avons toujours su évoluer et le mouvement se poursuit. Mais la convergence avec l'institution n'est pas exactement au rendez vous.

Revenons à des questionnements simples : à quoi sert un CDI aujourd'hui ? Quel est le rôle, certes pédagogique, mais au milieu, parmi les enseignants du professeur documentaliste ? Il existe une responsabilité tactique, voire stratégique de notre profession quant aux objectifs de l'éducation. Affirmons-la, réaffirmons-la.

Et comment mieux nous situer que dans nos territoires, régions, départements, villes parmi nos collègues professionnels dans le même secteur d'activité ? Qui, après tout, finance nos locaux, notre matériel, et ce

<sup>22</sup> C'est à Saint Lô, je crois, en lisant Ouest France, alors que je participais à une table ronde organisée par l'association académique, un mercredi matin que j'ai appris la parution du texte ...et que j'ai presque fait semblant d'être surpris...

<sup>23</sup> Souvenez vous : Lionel Jospin qui allait traverser une mauvaise passe de grève et de mouvements divers dans le secondaire à la fin de 88, au début de 89...

<sup>24</sup> Cette perception déroutante avait été désignée par Paul Virilio en 1984 dans *L'horizon négatif* (Galilée).

<sup>25</sup> C'est ainsi, par exemple, qu'on en vient à évoquer le 'risque' que représentent les professeurs documentalistes dans le système éducatif. Replaçons la lorgnette dans le bon sens.

depuis plus de vingt ans ? Qui, localement, a le plus grand intérêt à notre travail sur et avec Internet ? Qui connaît les enjeux du partage de l'information et des rebondissements économiques et sociaux de la redistribution sociale qu'engendre le partage de la connaissance et de l'information ? Qui connaît bien cette fonction de 'régulateur' ? Les collectivités locales. Créons des coopérations locales, par un dialogue nourri, par des partenariats. Le challenge est à relever en permanence, c'est une stimulation positive.

Et le local mène à ce que certains francophones ont appelé le 'glocal', c'est-à-dire pour nous un enjeu européen qu'il ne faut pas perdre de vue. On regarde de près nos établissements et leurs CDI, leurs professeurs documentalistes. Ici encore, poursuivons les rencontres. Des programmes européens existent aujourd'hui pour mener à bien ce type de projets. Gardons l'initiative. La structure associative est un excellent outil à cet égard.

Ainsi, on ne retrouve jamais ce que l'on a perdu là où on l'a trouvé. L'innovation est notre force, elle crée le trouble : cela était vrai il y a 50 ans, cela reste vrai aujourd'hui.

Et la FADBEN prendra le tournant de sa propre professionnalisation en revendiquant et en assumant la prise en charge de formations reconnues, d'expertises labellisables par notre institution, suivant en cela une association de documentalistes connue et reconnue<sup>26</sup>.

Autrement dit, à 50 ans, il est temps de passer à une association vraiment professionnalisée dans ses fonctionnements, sa structure et son envergure.

Il est temps qu'un 'code des bons usages' se mette en place avec notre administration de tutelle, non seulement pour éviter toute ambiguïté, que les rôles soient clairement distribués<sup>27</sup>, mais aussi pour permettre de sortir d'une inertie qui n'engendre pas le développement de la liberté indispensable et de la responsabilité associée.

Rappelons à tous ce fait historique : pour son premier triomphe à Rome, Pompée ne passant pas avec quatre éléphants dut prendre un cheval.

Il est temps pour nous de prendre notre cheval !

François Roux reste aujourd'hui PRCE documentation mais il n'est plus dans cette fonction de professeur documentaliste depuis très longtemps. Il n'apporte ici qu'un témoignage et un regard qui espère pouvoir contribuer à trouver un horizon pour une profession qui est loin d'avoir épuisé ses ressources.



*Le Monde*, 24 mai 1989  
Annonce de la création du CAPES au 1<sup>er</sup>  
Congrès de la FADBEN à Strasbourg

<sup>26</sup> Vous avez reconnu l'ADBS, indéfectible partenaire depuis ces vingt ans, au moins !

<sup>27</sup> Et ceci à défaut de la mise en place d'une véritable référence disciplinaire prise en charge par des 'spécialistes' de notre profession en lieu et place de la référence à une Inspection trop généraliste, sans spécificité affirmée.

# 1986 - 2008 : et si l'on revenait aux sources ?...

Robert Martin

Formateur à l'IUFM d'Aix en Provence

Président FADBEN de l'académie Aix-Marseille, 1982 à 1989

Membre du Bureau national de la FADBEN

Certes, les quelques années de retraite – déjà ! – m'ont fait prendre une distanciation avec le métier et les textes officiels. Cependant, la circulaire de mission occupe une place toute particulière et privilégiée dans mes souvenirs. Elle cristallise mes années d'enthousiasme, de rêve et d'une petite dose d'utopie partagées avec mes collègues du Bureau National. Années d'amitié, de militantisme et d'espoirs, de beaucoup d'espoirs. Nous avions le sentiment très fort qu'on allait jeter les bases, les assises d'un métier nouveau, aux lendemains enchantés, avec le CAPES en point de mire sur un fond lumineux. Développer et finaliser la réflexion de nos devanciers pour tracer des perspectives d'avenir et participer à ce vaste élan de rénovation pédagogique. Pionniers, bâtisseurs, ces mots, je ne sais si nous les avons formulés, dits à haute voix, mais sûrement pensés très fort. Car cette circulaire s'inscrivait dans le contexte d'une époque, les années 1980-1990, appelée plus tard la décennie des grands rapports, qui se voulait être celle de l'innovation, des changements et des ruptures.

## Du texte rédigé par la FADBEN...

Petit retour en arrière... Arrêtons-nous en premier lieu sur le texte FADBEN *Réflexions et propositions pour de nouvelles instructions concernant les CDI et les Documentalistes-Bibliothécaires*<sup>28</sup>, préambule à un second texte sur *Les missions des documentalistes-bibliothécaires des CDI de l'éducation nationale*<sup>29</sup>. Je me souviens du contexte, des réunions de travail où selon les mots du moment, « ça phosphorait, ça cogitait dur... », de discussions passionnées, d'échanges parfois vifs mais très constructifs.

Premier étonnement ! Ce texte met en place des garde-fous, précisant ce que doit être un CDI, pour éviter tout dévoiement, toute dérive, tous errements. Or, et c'est le miracle des textes officiels, certains passages se sont volatilisés lors de l'écriture, évaporés dans la circulaire de 1986. Voilà donc comment on ouvre volontairement un texte à toutes les interprétations et ambiguïtés possibles. Hypocrisie à peine masquée de supprimer, par exemple, le paragraphe définissant les tâches qui, en aucun cas, ne pouvaient entrer dans les missions des documentalistes et qui précisait, entre autres : « Que soit rappelé ici que le documentaliste n'est pas un surveillant chargé d'une « permanence annexe ». Que la gestion des manuels scolaires relève d'une prise en compte par les services d'intendance en ce qui concerne les commandes, réception, estampillage, inventaire et administrative pour l'organisation du prêt, du contrôle et de la récupération des livres en fin d'année scolaire. »

C'est ainsi qu'on passe d'un texte à une « circulaire ». Il m'en a fallu du temps pour le comprendre. Et, à la suite de ce préambule de 1984, il y eut notre proposition de texte des missions de 1984. J'appréhendais de le relire, car ce texte, je le connaissais mieux que la circulaire de missions de 1986 qui m'irritait par certains aspects. En effet, notre texte était pour moi, militant, le texte de référence, n'en déplaise à certains. Il avait été écrit par des professionnels pour des professionnels. Texte clair, structuré, précis, délimitant bien nos missions. Toutefois, je ferai quelques critiques. A vouloir trop imposer le CDI et le rôle du documentaliste dans l'établissement, on a multiplié les missions des documentalistes. Mais cette soif de reconnaissance laissait une trop grande liberté au ministère pour rajouter « du plus et du flou ». De plus, il y avait une part de naïveté, d'innocence que de penser qu'il y aurait des personnels au pluriel au CDI capables d'effectuer les tâches qu'une seule personne ne peut faire à elle seule, à moins d'être contrainte de dégager des priorités, renforçant l'idée qu'on peut tout faire et n'importe quoi dans certains cas.

## ...à la circulaire ministérielle

Enfin, la circulaire ministérielle de missions de 1986 est une reprise du texte de la FADBEN sur nos missions avec de nombreux emprunts au texte du préambule, *Réflexions et propositions pour de nouvelles instructions concernant les CDI et les Documentalistes-Bibliothécaires*. Mais une reprise déstructurant le texte de l'association, avec des « copier / coller » hors contexte, des amalgames rendant plus vagues et imprécises nos

<sup>28</sup> *Inter-CDI*, n°69, mai-juin 1984, p. 7-9

<sup>29</sup> *Ibid.* p. 10-11

missions. Cependant oui, la publication de cette circulaire était une avancée malgré ses défauts évidents, car elle reconnaissait explicitement notre rôle pédagogique et la formation des élèves à la recherche documentaire, laissant entrevoir la création d'un CAPES.

Mais aujourd'hui, avec le recul, je comprends mieux les oppositions, les contestations véhémentes de certain(e)s bibliothécaires-documentalistes lors des Journées Académiques. Quand je revenais du Bureau National, je voulais faire découvrir, partager la richesse de ses propositions, et je me heurtais auprès de certains à une résistance farouche, à la force de l'immobilisme et aussi à la peur du changement. Oui, notre texte introduisait des orientations très fortes et novatrices en mettant en avant notre rôle pédagogique, la formation des élèves à la recherche de l'information, de lectures plurielles, d'objectifs de recherche...

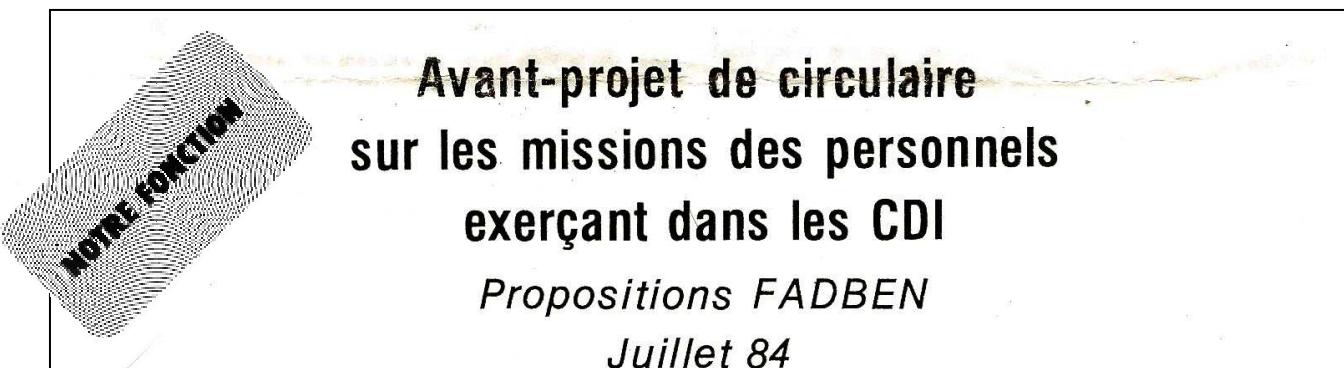
Alors pourquoi aujourd'hui peut-on être déçus ? Parce qu'on croyait à la concertation, au travail en équipe pluridisciplinaire, au décloisonnement..., ce qui donnait du sens à nos missions. Toutefois, il me semble qu'il m'a été plus facile d'expliquer et de défendre auprès de mes collègues nos propositions que la circulaire de 86, même si elle fut pour nous une reconnaissance de notre métier.

### Une circulaire toujours d'actualité ?

Aujourd'hui, cette circulaire est-elle toujours d'actualité ? Vingt ans se sont écoulés déjà, mais le temps ne s'est pas arrêté et la réflexion non plus. Nous avons cheminé, la pensée s'est étoffée et enrichie, de nouveaux itinéraires se sont ouverts avec l'évolution de la société, la multiplication des outils de communication et le volume des informations. Hélas, trop souvent encore, notre réflexion se heurte au conservatisme et à la frilosité de la hiérarchie, incapable de la transcrire dans les faits, dans notre quotidien. D'où un divorce de plus en plus important entre le « discours » et le terrain. Orphelin alors ? Peut-être ...

Et si nous entrions en dissidence ? Avoir le courage de dire NON à un retour passiste, à une vision étroite, stéréotypée, sclérosée, d'un métier qui ne demande qu'à grandir, aider l'élève à devenir citoyen et responsable. Aller à un congrès, c'est non seulement un geste militant, mais aussi une façon de recharger les batteries avec les énergies renouvelables, non polluantes celles-là, qui s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable de notre association.

Faire vivre le présent pour avoir confiance en l'avenir...



**Avant-projet de circulaire  
sur les missions des personnels  
exerçant dans les CDI  
Propositions FADBEN  
Juillet 84**

La circulaire n° 77.070 du 17 février 1977 avait défini les fonctions des responsables de centres de documentation et d'information (CDI) des établissements d'enseignement du second degré. Ce texte, qui a fixé les lignes directrices à partir desquelles ont pu fonctionner et se développer ces centres, doit être cependant complété pour tenir compte des données nouvelles de la vie des collèges, des lycées d'enseignement professionnel et des lycées. Ainsi, l'évolution des établissements, la volonté de lutter contre l'échec scolaire, la nécessité d'assurer la rénovation pédagogique, ont entraîné la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives et d'actions dont le développement doit être de nature à favoriser la transformation des collèges et des lycées. Le centre de documentation et d'information se doit d'être un des instruments de cette transformation, et l'activité des personnels qui y sont affectés doit s'insérer dans l'ensemble des efforts visant à atteindre ces objectifs. Il apparaît de première importance que les établissements d'enseignement technique puissent tirer parti, dans des conditions analogues à celles des autres établissements, de la contribution positive du centre de documentation et d'information à la réussite de leur vie éducative.

Tel est l'objet de la présente circulaire.

*L'appartenance du documentaliste-bibliothécaire à la catégorie des personnels enseignants signifie que la mission de documentaliste doit être directement liée, par sa nature, à l'activité pédagogique, qu'elle s'exerce principalement en association étroite avec les personnels enseignants, et qu'elle peut susciter ou provoquer l'émergence d'une nouvelle approche des problèmes pédagogiques et faciliter la recherche de solutions satisfaisantes. Quelles que soient les formes que prend son action, le documentaliste-bibliothécaire contribue toujours à la formation des élèves : sa fonction est donc d'ordre essentiellement pédagogique.*

Les actions de formation passent non seulement par la nécessité d'assurer la maîtrise d'un certain nombre de savoirs, mais également par l'obligation de faire acquérir aux élèves des méthodes de travail et les moyens de les appliquer. Cette formation doit conduire les élèves à une plus grande autonomie aussi bien par un développement des aptitudes à les actualiser, à les approfondir et à les situer dans leurs différents contextes que par la possibilité de mener et de poursuivre sa propre formation selon les projets propres à chaque individu.

Dans cette perspective, le documentaliste assume plus particulièrement deux responsabilités importantes : il doit tout d'abord

6

INTER-CDI 71. — SEPTEMBRE-OCTOBRE 1984

# Le dialogue avec l'Institution : un marché de dupes nécessaire

France Vernotte Prévost  
Présidente de la FADBEN de 1993 à 1998

Des quatre années passées à la Présidence de la FADBEN -et de tant d'autres à ses côtés-, s'il me reste un engagement associatif inébranlable, et des amitiés indéfectibles, je m'interroge aujourd'hui encore sur notre statut d'association professionnelle représentative qui fait de la FADBEN un interlocuteur incontournable de l'Institution : ce dialogue avec l'Institution ne produit-il pas des effets là où on ne les attend pas ?

## Naviguer à vue

C'est un contact régulier, interrompu puis repris, souvent implicite, parfois conflictuel, constructif occasionnellement dont je peux témoigner. L'intelligence réciproque, qui est de règle dans un partenariat démocratique où chaque partie s'engagerait sur le long terme pour confronter les approches respectives dans une visée commune, ne fut pas à l'œuvre. Si nous avons tenté de l'amorcer, ce partenariat ne fut pas le souci de nos interlocuteurs. Ces derniers se seront contentés de sollicitations ponctuelles, résultats de démarches personnelles qui s'évanouissaient au changement de poste de ceux qui s'intéressèrent sincèrement à notre dossier ou de ceux qui crurent pouvoir en tirer un bénéfice personnel...

Nous aurons tout essayé, multipliant les rencontres, sollicitant les entrevues, participant aux diverses consultations, alimentant les rapports, faisant des propositions et les soumettant à négociation. Toutes les formules communément requises dans un commerce entre gens de compagnie, bien élevés et respectueux du dialogue démocratique, auront été tentées avec l'Institution. Nous avons ainsi sollicité régulièrement le Ministre de l'Education Nationale, le cabinet du Premier ministre, le Directeur de l'enseignement scolaire, celui des personnels enseignants, le Directeur des affaires financières, sans oublier l'Inspection Générale, de son doyen à celui de la Vie scolaire, le Comité national des programmes quand il en existait un. Et les diverses personnalités qui, ici ou là, étaient susceptibles d'appuyer nos demandes.

Ah ! Nous fûmes reçus poliment par des conseillers pressés qui ignoraient le plus souvent le dossier, et découvraient naïvement, sinon notre existence, du moins la problématique générale de la documentation dans le système éducatif. Certains seront allés jusqu'à nous demander de « qui nous dépendions », d'autres auront pris scrupuleusement des notes. D'aucuns n'auront pas hésité à utiliser leur sous-information comme bouclier, se dédouanant ainsi de toute responsabilité et rendant impossible toute prise de décision, accusant au passage le service voisin d'incompétence.

Nous aurons ainsi découvert les vicissitudes d'un fonctionnement institutionnel pesant et fragmenté dans des directions étanches. Nous n'avons jamais caché notre indignation quand un groupe de travail « avorté » dans une Direction voisine était superbement ignoré de la Direction qui nous proposait d'en réunir un second qui poursuivrait sensiblement les mêmes objectifs en ignorant les conclusions du précédent !

Glané dans le florilège des bons mots : « nous avons déjà commis l'erreur de créer l'agrégation d'EPS, alors, vous comprenez, en documentation... » « Vous avez une Inspection ? » « Vous pensez bien que nous ne pouvons pas créer de nouveaux contenus alors que personne ne veut en lâcher ». « Mais, vous êtes seul dans un établissement : vous ne pouvez donc pas prendre en charge les élèves. Ces savoirs doivent donc être intégrés aux programmes des disciplines »...

Lors de ces échanges souvent déconcertants, quelquefois authentiquement sincères, l'enjeu fut pour nous de mettre notre crédibilité à la fois au service de l'évolution de la profession et au service d'une vision démocratique et civique de l'Ecole. Deux modalités différentes de concertation mettent en évidence les intérêts et les limites de nos relations avec l'Institution. Deux exemples empruntés à la période de ma présidence (1994-1998) peuvent venir à l'appui de notre réflexion.

## Emettre des propositions lors de consultations médiatisées

Régulièrement, l'Etat éprouve le besoin, de prendre la température du terrain et d'en faire émerger des propositions. Que ce soit à l'occasion d'un changement politique ou pour médiatiser une forme de démocratie participative dans un environnement maussade, de vastes consultations nous donnent

l'opportunité de dialoguer largement avec les différents acteurs du système éducatif, à la recherche d'une nouvelle vision de l'école.

Il en fut ainsi de la Consultation nationale organisée par François Bayrou au printemps 1994 pour « Un nouveau contrat pour l'école ». Elle nous a permis d'apporter notre contribution spécifique et d'émettre des propositions sur les missions et contenus de l'Ecole, sa place dans la société, l'évolution des métiers de l'éducation et la vie des établissements. Parmi nos propositions, dans les vingt-deux commissions thématiques, apparaissaient déjà<sup>30</sup> entre autres, je cite :

- la reconnaissance des compétences spécifiques des enseignants documentalistes dans le processus de formation des élèves et la définition d'un référentiel de formation des élèves à l'information,
- l'explicitation des savoirs scolaires mis en œuvre dans une pédagogie de l'information,
- la nécessité de l'observation et de l'analyse des nouvelles stratégies d'apprentissage et de lecture générées chez l'élève par l'exploitation des nouvelles technologies éducatives,
- l'exigence de personnel qualifié en nombre dans les quartiers sensibles,
- une nécessaire déontologie de la profession,
- l'ouverture d'un recrutement au niveau de l'agrégation et un corps d'inspection spécifique,
- le rôle de laboratoire pédagogique des centres de ressources en IUFM.

Parmi les cent cinquante-cinq propositions retenues, la proposition 50 : « A terme, tous les collèges bénéficient d'un centre de documentation et d'information et d'un documentaliste (à partir de 1995, sur 3 ans) », peut être considérée comme la réponse directe et générale à notre implication. Quid de notre trentaine de propositions précises ? Rien d'autre pour cette fois, en effet...

Ce type de consultation a pour nous cependant le mérite de nous permettre un temps de réflexion et de discussion collectives, d'enclencher dans l'association une dynamique, ainsi que la production d'écrits professionnels. On peut aussi conclure avec d'autres que les rapports qui font suite à ces consultations reprennent des idées émises qui, si elles ne trouvent pas de traduction politique immédiate, peuvent influer l'avenir, à long terme, par un effet de résurgence...

En témoigne l'effet de la consultation Meirieu de 1998 « Quels savoirs enseigner en lycée ? », où nous proposions d'introduire au baccalauréat une épreuve sur dossier personnel interdisciplinaire, résultat d'une démarche documentaire. Ce dossier devait donner lieu à soutenance, ce qui exigerait de l'élève la restitution de sa démarche de recherche et une attitude réflexive sur les sources utilisées d'où la mise en place d'une co-évaluation enseignant de discipline et enseignant documentaliste.

Comment ne pas supposer que la décision d'introduire en 2000 (dans un premier temps de manière expérimentale face à l'opposition majoritaire des enseignants) deux heures consacrées en classe de première aux TPE (travaux personnels encadrés), on connaît la suite...

Si nous avons pu en effet émettre des propositions à chaque fois qu'un espace de discussion était ouvert par l'Institution, c'est essentiellement à notre initiative, après moult interventions et au prix d'une stratégie alliant la pugnacité à la patience qu'ont été créées des structures de réflexion consacrées à notre problématique professionnelle, groupes de travail pour la plupart.

## D'une circulaire avortée à la construction de notre référentiel

Il en est ainsi du groupe de travail sur les compétences documentaires au collège dont la création fut annoncée à la tribune de notre congrès de Rouen, en mai 1996, par Dominique Raulin au nom du directeur des Lycées et Collèges. Cette décision de réunir un groupe fonctionnant sur le modèle des GTD (groupes de travail disciplinaires) chargés d'émettre propositions et avis sur l'évolution des programmes d'enseignement et travaillant sur le long terme venait récompenser notre persévérance et la pertinence de notre argumentaire, mais elle était aussi l'aboutissement d'une stratégie que nous avions mise en place dans le cadre d'une refonte des programmes de collège. Il était alors question de définir un socle de connaissances et de compétences exigibles en fin de troisième, réflexion dont nous étions évidemment absents, n'étant pas un groupe disciplinaire !

Las ! Nous n'étions pas au bout de nos peines...

<sup>30</sup> Médiadoc-spécial, Juin 1994

Tout d'abord, il me fut proposé de participer à ce groupe en mon nom personnel et non en tant que présidente de la FADBEN. Ne pas l'accepter revenait à prendre le risque d'abandonner la représentativité associative. L'accepter m'astreignait au devoir de réserve et donc à une communication partielle avec l'association.

Puis il y eut ce sentiment que ceux qui coprésidaient le groupe, soit les représentants de l'Inspection Générale et de l'Université n'étaient pas favorables à sa constitution : étaient-ils en désaccord avec l'objectif de travail, écrire sur des savoirs, dont ils déniaient la spécificité disciplinaire ? N'acceptaient-ils pas que cela soit l'aboutissement d'une démarche associative ? Que cette dernière mette en lumière une défaillance de leur part ? Leur choix, du moins aléatoire, des membres de la commission composée à part égale d'enseignants de discipline et de documentalistes, de même que la conduite des travaux démontra par la suite que notre sentiment était justifié.

Enfin, le souhait du Directeur des lycées et collèges, qui donnait mission au groupe de rédiger une circulaire, à l'intention des équipes d'établissement, et de proposer un référentiel de compétences en document d'accompagnement des nouveaux programmes de collège, fut détourné : plus question de référentiel. Le projet de circulaire, communiqué pour avis aux syndicats, associations, inspection mourut de sa belle mort un jour de changement de direction au Ministère. La peur avait dû s'emparer de l'Institution : et si ces compétences allaient constituer l'ébauche d'un corpus disciplinaire... alors le projet de référentiel avait avorté faute de combattants. L'Inspection générale avait pris soin de nous rendre très minoritaires autour de la table de négociation : aucun des noms que j'avais proposés, à leur demande, n'avait d'ailleurs été retenu !

D'autres circulaires ont été ensuite mises en chantier par des chemins détournés et sinueux sans qu'aucune n'aboutisse.

Alors, que fit la FADBEN ? Eh bien, elle se mit au travail et publia dans la foulée le référentiel de compétences !

Effet inattendu de concertations successives, sans cesse avortées : l'affirmation d'une réflexion associative responsable qui se traduit par la production des outils dont nous avons besoin.

A la lumière de mon expérience, illustrée par quelques exemples concrets et au vu de la reproduction du même phénomène qui nous amène aujourd'hui à un autre projet de circulaire et à une pseudo consultation, évanouies dans le brouillamini institutionnel, je vois avec fierté que nous poursuivons paisiblement notre réflexion professionnelle. Des publications paraissent qui honorent notre profession : les *Savoirs scolaires en information documentation*, le *Référentiel métier*. Depuis trente ans cette année, c'est ce chemin-là que nous empruntons, celui de la responsabilité et de la congruence. Qu'en sera-t-il des trente années à venir ?

« La langue continuera à mettre en mots le monde »<sup>31</sup> et vous ne vous tairez pas.

---

<sup>31</sup> A. Ernaux, *Les années*, Paris, Gallimard, 1998

# Action associative et institution : l'exemple du protocole d'inspection des professeurs documentalistes et du référentiel métier produit par la FADBEN

*Isabelle Fructus  
Présidente de la FADBEN de 2004 à 2007*

Quelle est la marge de manœuvre d'une association telle que la FADBEN pour faire avancer la profession ?

L'exemple du Protocole d'inspection des professeurs documentalistes<sup>32</sup> mis en regard avec le Référentiel Métier<sup>33</sup> proposé par la FADBEN permet de montrer ce qui les oppose et les rapproche, et d'expliquer les modalités d'action originales d'une association qui a voulu construire une profession et veut toujours la faire évoluer.

## Les contraintes de l'institution :

### **La réglementation**

L'institution doit se situer dans le contexte de la circulaire de 1986. C'est une contrainte qui limite les avancées, mais aussi les inflexions que l'institution pourrait donner à la profession. Par exemple, il est clairement rappelé dans le protocole que l'évaluation des professeurs documentalistes est distincte de l'évaluation de la politique documentaire de l'établissement.

Elle doit aussi tenir compte des orientations ministérielles et des objectifs fixés au niveau général pour l'ensemble des professeurs. Le socle commun est donc rappelé (TIC, autonomie et initiative).

### **Les contraintes budgétaires**

Des impératifs budgétaires conditionnent aussi la nature des projets. C'est vrai pour l'ensemble des ministères, c'est particulièrement vrai pour les ministères gérant des fonctionnaires. Cela ne peut devenir que de plus en plus signifiant dans le contexte de réduction globale du nombre de fonctionnaires (voir le nombre de places ouvertes au concours externe).

Tout projet pour l'éducation est donc passé au filtre d'une politique de réduction des coûts. Ce qui oblige à poser ainsi les termes d'une évolution : comment faire mieux avec moins ? Reconnaissions que c'est une gageure... Comment cette contrainte se traduit-elle pour les enseignants documentalistes ? Leur nombre n'augmentant pas (et même étant amené à diminuer), il est logique de transférer certaines de leurs compétences à d'autres et de mettre l'accent sur la collaboration avec les autres enseignants, d'essayer d'intégrer aux programmes existants les enseignements qu'ils seraient susceptibles d'assurer dans d'autres contextes.

### **La prise en compte de la profession**

L'institution connaît bien les attentes de la profession et peut-être en partage-t-elle certaines. Si elle ne peut y répondre complètement, elle utilise certains éléments proposés par elle. Par exemple, dans le protocole, elle est attentive à nommer les personnels : professeurs documentalistes. Elle prend en compte la nécessité de former tous les élèves.

## Un lexique révélateur

Il est révélateur de comparer les verbes employés dans les deux documents. Reprenons dans l'ordre les différentes missions proposées dans le protocole en comparaison avec les différents pôles proposés dans le référentiel :

---

<sup>32</sup> Le protocole d'inspection des professeurs documentalistes est consultable sur : [www.pedagogie.ac-nantes.fr/html/peda/doc/informations/inspection/Protocole\\_inspection.pdf](http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/html/peda/doc/informations/inspection/Protocole_inspection.pdf)

<sup>33</sup> Le Référentiel Métier a été publié dans la revue Médiadoc (mars 2006)

Protocole d'inspection	Référentiel métier FADBEN
Concevoir et mettre en œuvre la politique documentaire	Etre acteur de la politique documentaire
Contribuer à la formation des élèves à la maîtrise de l'information	Enseigner l'information documentation
Organiser et mettre à disposition le système d'information	Concevoir et gérer le système d'information
Faciliter l'ouverture de l'établissement	Contribuer à l'ouverture

Le terme représentant l'investissement le plus fort est pour l'institution : la politique documentaire. Pour le Référentiel produit par la FADBEN, c'est l'enseignement et le système d'information.

Dans le protocole :

- le professeur documentaliste conçoit la politique documentaire, au lieu d'en être l'un des acteurs
- il est question de formation, jamais d'enseignement
- un système d'information ne se conçoit pas, il s'organise

Sur une répartition voisine des différentes missions, se découvrent donc des axes qui sont sensiblement différents.

### **Les tâches proposées dans le protocole**

Dans le protocole, les missions sont déclinées en tâches. Notons que ces tâches ne sont pas hiérarchisées : c'est l'Inspecteur qui est invité à tenir compte de la diversité des établissements (voir la fin du document).

Certains points sont curieusement absents :

- le nombre d'enseignants documentalistes (mais pas, en revanche, le nombre d'enseignants en général, la participation d'autres personnels à l'action documentaire)
- les tâches sont très « matérielles », comme il se doit. Elles ne sont jamais mises en relation avec des compétences professionnelles, ni avec des savoirs ou savoir-faire dont les professeurs documentalistes devraient faire la démonstration. C'est dommage, puisqu'il s'agit d'évaluer les personnels et leurs compétences pour assurer les missions qui leur sont confiées.
- les moyens financiers affectés à la documentation dans l'établissement.

### **Conception de la politique documentaire :**

Quelques tâches ne manquent pas de surprendre dans leur formulation :

- « participer aux instances de pilotage pédagogique » ou « mettre en place un mode de relation direct avec le chef d'établissement » : cela semble plutôt relever du rôle du chef d'établissement...
- « connaître les textes réglementaires »... : seul point où des connaissances sont exigées, mais non traduites en tâches

### **Formation des élèves**

La formulation reprend strictement les termes de la circulaire de 1986. Là encore, quelques éléments à relever :

- « identifier les apprentissages »... : nous sommes d'accord, mais il est un peu surprenant que l'institution délègue ainsi aux professeurs le fait de déterminer ce qu'il faut apprendre aux élèves. N'est-ce plus le rôle de l'Etat ?
- « élaborer des outils »... : il s'agit là de médiation pédagogique, avec les limites de ce dispositif
- une certaine assimilation est faite des actions éducatives, pédagogiques, de formation et culturelles.

### **Système d'information**

C'est la partie qui identifie le plus de tâches. Elles sont toutes intéressantes en elles-mêmes, mais... comment tout faire ? Il aurait fallu là un bémol.

Quelques remarques encore :

- ouverture du CDI : la question des horaires d'ouverture reste très ambiguë
- la place du projet personnel d'orientation : placée dans l'accueil du public, ce qui est une place très minorée par rapport à ce que l'on pouvait imaginer.

### **Faciliter l'ouverture**

Toutes les tâches indiquées ne paraissent pas spécifiques du professeur documentaliste. On aurait attendu quelques mots du type : « comme les autres personnels de l'établissement scolaire et en tant que professeur... »

Si l'on voulait faire comparaison avec le milieu des bibliothèques en général, le niveau de compétences (à mettre en relation avec les tâches citées) ressemble à celui exigé de conservateurs. Faut-il rappeler qu'au niveau des rémunérations, les professeurs documentalistes sont assimilables aux bibliothécaires ? Faut-il répéter que leur parcours professionnel, si ce n'est à changer de métier, s'arrête au niveau du CAPES ?

Enfin, la contrainte horaire et le nombre des personnels n'existent tout simplement pas. On fait comme si...

### **L'action associative**

Que faire de ces constats ? Stigmatiser une institution qui voudrait la fin des professeurs documentalistes ? Pointer du doigt des différences insurmontables ? S'arc-bouter sur une position défensive ?

Je ne crois ni en l'efficacité d'une telle stratégie du bloc contre bloc ni en l'effet positif de la caricature des points de vue des uns et des autres. Il vaut mieux, et cela a toujours été le point de vue de la FADBEN :

- construire, avec les collègues, une représentation du métier à la fois réaliste et innovante ;
- se donner des axes forts : depuis sa création, pour la FADBEN, c'est la visée pédagogique de la mission de l'enseignant documentaliste ;
- défendre la profession, ce qui n'est ni défendre des acquis ni se perdre en incantations idéologiques, mais :
  - ◆ produire des outils : le référentiel métier et le corpus de notions<sup>34</sup> à enseigner sont aussi des outils pour défendre la profession
  - ◆ créer des partenariats pour la réflexion : universitaires engagés dans des recherches en information-documentation ou en sciences de l'éducation, autres enseignants, institutionnels soucieux de développer la culture de l'information, parents d'élèves qui pensent à l'avenir de leurs enfants, autres professionnels de l'information confrontés peu ou prou aux mêmes obstacles, syndicats qui portent aussi une vision du métier...

Tout cela, c'est défendre spécifiquement la profession, parce que cela permet une prise de conscience des problèmes réellement posés (ceux des élèves !) et en s'appuyant sur une argumentation solide et convaincante.

C'est ce type d'approche qui a permis, dans un contexte favorable, la création du CAPES. En effet, celle-ci a été possible parce qu'un travail de réflexion abouti a pu, en temps et en heure, accompagner cette évolution décisive.

Reconnaissons-le : nous ne pouvons guère jouer sur le contexte, sur une volonté politique de développer réellement une formation à l'information débouchant sur des mesures vraiment efficaces. Mais nous ne pouvons pas plus rester sur des positions uniquement défensives. En revanche, nous pouvons aller de l'avant, faire exister des idées, une vision du métier, penser des propositions nouvelles et les proposer à l'institution pour un dialogue constructif.

C'est ce que montre selon moi le travail fait autour du Référentiel métier, véritable proposition de la FADBEN pour l'évolution de la profession. Parce qu'il existe, parce qu'il est largement partagé au sein de l'association, il permet de lire les propositions institutionnelles et de dialoguer avec elle sur des bases solides et clairement affichées.

Face à l'inquiétude quant à l'avenir de la profession, continuons à faire la preuve qu'elle est bien vivante !

---

<sup>34</sup> Voir Médiadoc, mars 2007

# La FADBEN et les réformes : De l'anticipation à la généralisation, des solutions insolubles !

*Colette CHARRIER-LIGONAT  
Professeur documentaliste, Lycée Guez de Balzac (16)  
Formateur IUFM Poitou-Charentes  
Présidente de la FADBEN de 1998 à 2004*

Ecrire aujourd'hui sur les réformes dans l'Education nationale me donne envie de parler au passé ; d'une part parce que j'ai déjà beaucoup écrit sur ce sujet, d'autre part parce que je ne vois rien de très nouveau et de bon se profiler à l'horizon pour les enseignants documentalistes. Au delà du témoignage, en rassemblant mes idées, que puis-je écrire de neuf et de prospectif pour la profession ? En effet, qu'est-ce qui aujourd'hui peut nous donner du grain à moudre dans une période peu faste me semble-t-il à l'innovation prétexte à rénovation. Plus que jamais depuis les réformes des années 80, il n'y a eu aussi peu d'aventures pédagogiques si ce n'est celles liées aux nouvelles technologies qui sont censées favoriser les apprentissages. Mais nous on le sait bien, et surtout à la FADBEN, une machine, aussi performante soit-elle ne peut révolutionner l'école. Après l'ordinateur, la dernière invention qui est celle du tableau interactif comme nouveau média d'apprentissage peut à juste titre nous interroger. A l'heure de formaliser les projets d'établissement, quels peuvent être les axes de la politique documentaire dans le cadre des orientations académiques centrées sur la politique éducative ?

Je vais essentiellement brosser un tableau historique de manière à orienter la réflexion vers les perspectives qui s'offrent à nous dans le contexte éducatif actuel.

## FADBEN et rénovation pédagogique

Depuis les années 80, la FADBEN maintient des orientations novatrices en matière de pédagogie et soutient toutes les rénovations avec pour commencer la rénovation des collèges. A cette époque, c'est l'arrivée des ordinateurs dans les CDI, le début de l'informatisation des ressources documentaires et la constitution d'une base de données pour répondre aux besoins engendrés par l'explosion documentaire. Très vite se fait sentir le besoin de former à la recherche documentaire, à l'usage des ressources et du CDI. Une prise de conscience de l'intérêt de la méthodologie du travail intellectuel va déboucher sur la création de six modules de formation transversale dans le cadre de l'INRP dont le fameux module 3 consacré à la méthodologie de la recherche documentaire. La FADBEN, largement consultée, sera partie prenante dans ce travail qui donnera lieu à publication. Les premiers ouvrages qui sortiront dans la foulée sont à mettre à l'actif des militants FADBEN comme celui du Président de l'époque, « Doc., doc. Entrez ». Un groupe de documentalistes de Grenoble sortira l'ouvrage : « Je cherche, je trouve, je classe ». Autant de succès avec le livre de Brigitte Chevalier sur la « Méthodologie d'utilisation d'un CDI » pour aider les documentalistes dans leurs tâches de formation et les placer déjà à l'époque comme des agents de la rénovation pédagogique. C'est le début du travail autonome et de la prise de conscience de l'importance des apprentissages dans et en dehors de la classe en liaison avec le développement du travail sur documents. La naissance des étapes de la recherche documentaire pose, dans ce contexte, le début là aussi, du travail en binôme discipline/documentation sur l'ensemble du processus et sur l'évaluation du produit final. Les militants de la FADBEN, non seulement engagés sur le terrain, vont proposer des stages académiques dans le cadre des MAFPEN pour irriguer et rénover la formation continue. Ils piloteront très souvent les formations, et ce seront très souvent les mêmes qui, ensuite, oeuvreront pour le CAPES et la formation initiale qui a suivi. Là encore, la FADBEN s'inscrit dans un long processus de rénovation pédagogique, dont la montée en puissance se traduit dans les réformes qui se sont fait jour depuis les années 90, avec la rénovation du lycée en particulier, dans les années 2000, et avec les nouveaux dispositifs.

## L'association face à un long chapelet de réformes

De ce jour-là, les dispositifs institutionnels s'enchaîneront et apporteront leurs espérances à la hauteur des enjeux mesurés par les acteurs engagés sur le terrain. Il en va ainsi de la mise en œuvre des réformes, se traduisant par une généralisation d'expériences novatrices récupérées pour répondre à un besoin de rénovation pédagogique au service de la réussite scolaire. Les modules en seconde, les Travaux Croisés au collège seront autant d'occasions pour travailler en équipe avec les autres professeurs dans le cadre d'une aide à l'élève pour apprendre autrement.

Parallèlement, l'Institution va reconnaître et réaffirmer le rôle pédagogique du professeur documentaliste, membre du corps enseignant. Les membres de l'Association, comme toujours, vont s'engouffrer dans ce nouveau paradigme qui va davantage se centrer sur le rôle du professeur documentaliste et ses missions que sur le lieu CDI.

Mais on reste toujours dans une approche cumulative des tâches pédagogiques liées aux profils des acteurs du terrain et aux opportunités de mise en œuvre, ici ou là, dans des compromis de chaque instant.

Les Itinéraires de Découverte (IDD) succéderont aux Travaux Croisés (TC) pour le collège, les Travaux Personnels Encadrés (TPE) verront le jour au lycée avec les Projets Pluridisciplinaires à Caractère Professionnel (PPCP), plus marginaux dans le système éducatif. Les TPE, par une volonté affirmée de l'Institution, auront droit à une mise en œuvre réfléchie et orchestrée avec une première année d'expérimentation. Là aussi, la FADBEN a été consultée et associée aux travaux. Pour ma part, Présidente à l'époque, j'ai pu tester le protocole expérimental proposé par le Ministère. Une mise en œuvre sur le terrain de mon établissement scolaire, avec les consultations académiques, ont permis de faire remonter nos observations et ont donné lieu à la publication d'un numéro de Médiadoc consacré aux nouveaux dispositifs. D'autres numéros de la revue professionnelle montrent bien que la FADBEN a encore anticipé à sa mesure la rénovation pédagogique utile à l'évolution de l'enseignement pour répondre aux nouveaux besoins de l'école. En publiant des outils comme le référentiel de compétences, les savoirs scolaires en information-documentation et leurs mises en œuvre, l'Association se situe bien dans une perspective pédagogique novatrice. Elle anticipe les outils à l'échelon d'une réflexion nationale, utiles à la profession sur le terrain et qui font cruellement défaut au plan institutionnel.

## **La pédagogie de projet comme dénominateur commun**

C'est bien avec ces nouveaux dispositifs des années 90, que l'on assiste à une véritable évolution de la pédagogie documentaire dans une approche transversale des savoirs. En ce qui nous concerne, le professeur documentaliste est mentionné comme un enseignant spécifique associé, on parle de travail sur documents et de recherche documentaire. L'élève est au cœur du dispositif pédagogique et l'enseignant se positionne comme médiateur dans une démarche interdisciplinaire. C'est la pédagogie de projet dont la finalité est une production qui est évaluée par l'équipe pédagogique censée intégrer l'enseignant documentaliste. Mais, ce qui est le plus novateur, c'est bien le fait d'évaluer enfin la démarche documentaire de l'élève. Celle-ci est consignée dans un carnet de bord ou une feuille de route selon les dispositifs. Elle est l'objet d'un barème d'évaluation. Les TPE sont le dispositif le plus abouti en la matière avec une première année formative en première et une deuxième année en terminale, objet d'une évaluation pour le baccalauréat. La FADBEN a bien vu dans ces dispositifs une réponse à ses attentes institutionnelles en matière de compétences documentaires à prendre en compte dans les apprentissages des élèves. Des méthodes de travail centrées sur le document dans les années 80, on passe à la pédagogie documentaire, qui, de part la nature des dispositifs, officialise de fait le partenariat discipline/documentation et induit une reconnaissance professionnelle.

Parallèlement, les compétences documentaires sont pointées dans les programmes d'enseignement. Mais les réformes des programmes ne se prononcent pas sur les modalités et les moyens. Quelles formations ? Par qui ? Avec quelle progression ? Pour quelle évaluation ? Sans compter les dérives procédurales et la confusion entretenue entre information et informatique. En effet, avec l'ampleur du phénomène Internet, recherche et production d'information s'apparentent, pour beaucoup, avec la maîtrise des nouveaux outils de l'information et de la communication. Les cartes sont brouillées, preuve en est du dispositif B2i qui fait un amalgame entre compétences informationnelles et compétences informatiques comme en attestent certains items.

## **Un avenir bien menacé pour les réformes**

Le système des réformes semble bien fragile pour nous. Les IDD sont moribonds, les TPE n'existent plus qu'en première et pour combien de temps ? La rumeur court... Nombreux sont les enseignants documentalistes qui ont investi ces dispositifs pour mettre en œuvre des formations, mais il ne reste guère que les TPE, et encore, il faut former et évaluer la même année ! Mission impossible ! La banalisation d'un cadre horaire et d'une structure privilégiée en première aurait pu créer des bonnes conditions si l'effet nombre n'était pas un obstacle à la mise en œuvre généralisée. Les enseignants documentalistes ont aussi beaucoup investi L'Education Civique, Juridique et Sociale (ECJS) en lycée, mais là aussi, en se heurtant à des problèmes de temps et de moyens humains. L'ECJS se présentait au départ comme un dispositif intéressant. L'Institution avait même créé un GTD (Groupe Technique Disciplinaire) spécifique qui a travaillé plusieurs années à la mise en œuvre de cet enseignement. La FADBEN a été partie prenante dans ce projet avec un représentant au sein du groupe chargé d'élaborer les contenus et les modalités de la mise en œuvre dans les programmes. Les traces de notre contribution apparaissent là aussi dans les documents d'accompagnement. Mais le concret sur le terrain est souvent tout autre quant aux dérives de cet enseignement qui ne respecte pas toujours la philosophie du dispositif. D'ailleurs, l'ECJS est mise en cause et menacée quant à son bien-fondé et au fait d'être dans les mains de certains enseignants, alors que ce devrait être l'affaire de tous, selon les propos récents de l'Inspection Générale à des Assises sur l'Education.

## La difficile représentativité de la FADBEN

Mais le plus frustrant a souvent été lié au fait que, malgré notre investissement dans les travaux institutionnels, il a fallu le faire souvent individuellement sans que la FADBEN soit officiellement représentée pour des raisons de parité avec les syndicats. Force de proposition pour le Ministère, moteur des avancées sur le terrain, la FADBEN, tant par l'action que l'échange, le débat, les manifestations et les publications a toujours été partie prenante des innovations. Faire passer des idées sur une parole, par un individu présent à un moment donné, pour une cause donnée, tel est le challenge à relever par les représentants de l'Association professionnelle, mais sans appartenance à celle-ci ! Difficile pari d'équilibrisme !

En fait, tous ces dispositifs ne sont que des brèches pour nous, dans lesquelles nous pouvons nous infiltrer, mais se révèlent très souvent des failles dans lesquelles on se perd. Parce que toute innovation pédagogique, au mérite de ses acteurs -dont la FADBEN disons-le, est souvent la seule à avoir fait des propositions concrètes- dès l'instant qu'elle est récupérée et généralisée, ne se voit pas offrir les moyens par l'Institution. Les nouveaux dispositifs de ces dernières années en sont une brillante illustration. Mais n'aura-t-on toujours de cesse que de "profiter" des opportunités sans asseoir une véritable légitimité ? On en revient au fait que l'on peut toujours ajouter des dispositifs comme réponse généralisée à des pédagogies innovantes, on manque de clarification d'objets d'apprentissages en information-documentation qui légitimeraient la pédagogie documentaire qui n'a pas lieu d'être sans acquisition de savoirs.

Mais quel est donc le fond du problème ? Le CDI, lieu d'apprentissages sans être pour autant un lieu d'enseignement, le documentaliste, un enseignant sans être un professeur !

## Quelles ouvertures institutionnelles ? Quelles nouvelles perspectives pour la profession ?

Ce ne sont pas les nouvelles perspectives de rénovation qui peuvent nous rassurer. Une récente manifestation où se sont exprimés plusieurs Inspecteurs Généraux de la Vie Scolaire faisait état de ces nouvelles orientations en matière de politique éducative d'établissement. On préconise un recentrage disciplinaire dans un contexte éducatif à prendre en compte à l'échelle de l'Etablissement scolaire. Il n'est plus question de séparer l'éducatif et le pédagogique. L'éducation c'est la transmission de savoirs et de valeurs sans dissocier contenus et méthodes. L'éducation c'est l'affaire de tous les agents, terme préféré à acteurs, et elle ne peut être traitée que dans une approche plurielle grâce à une mutualisation des compétences pour une réponse collective efficace. Tels étaient les propos d'une Vie Scolaire en pleine interrogation et en pleine refondation. Quelles seront alors les compétences qui nous seront attribuées ? Comment notre profil professionnel peut-il se situer entre disciplinaire et éducatif ? Quel enjeu éducatif de demain pour former l'élève à devenir un futur citoyen éduqué ? Comment nous sera-t-il donné de participer aux apprentissages ? Peut-on enfin espérer dans ce nouveau paradigme, une réelle prise en compte d'une éducation à l'information qui serait au carrefour entre éducation et pédagogie ? Quelles seront les espaces de négociation ? L'Inspection Générale réaffirme le rôle du Conseil Pédagogique comme espace de délibération interdisciplinaire et éducatif qui doit intégrer les enseignants documentalistes et les CPE. Elle remet en cause l'intérêt des nouveaux dispositifs qui se sont succédés et ajoutés au fil des années sans apporter de solutions viables en profondeur. C'est le système lui-même qui doit intégrer et réunir toutes les composantes d'une éducation réussie. Chacun peut inscrire l'éducation à « son programme » mais comment se répartiront les rôles pour que chaque partition concourre à une approche éducative globale et avec quelle mise en cohérence ? Il est souligné le rôle fondamental du Chef d'établissement comme homme orchestre de la politique éducative à l'échelle de l'Etablissement.

Tant que ne seront pas définis les éléments à prendre en compte pour une éducation de l'élève dans le milieu scolaire, tant que ne sera pas reconnue la nécessaire éducation à l'information comme étant en partie l'affaire des spécialistes en information-documentation que nous sommes, notre profil restera en suspens au gré des aléas du système éducatif. Les réformes, à considérer comme des greffes, n'ont rien réglé. Et ce n'est pas une Institution à la langue de bois qui nous permet aujourd'hui d'espérer ! La FADBEN, de son côté continue sa réflexion prospective quant à l'innovation pédagogique pour que soit un jour reconnue une éducation à l'information. Le congrès 2008 et les travaux de l'ERTé sont de grands projets pour cultiver notre espoir.

# L'action de la FADBEN : Organiser huit congrès et proposer une réflexion prospective

Gilles Perrin

Professeur documentaliste retraité

Président honoraire FADBEN de l'académie de Dijon

Trésorier honoraire de la FADBEN

1958-2008 : cinquante ans d'existence d'un métier qui a évidemment beaucoup évolué. Depuis sa création en 1972, la Fédération des enseignants documentalistes de l'éducation nationale a rythmé la vie des professeurs documentalistes. Son rôle pour promouvoir et faire évoluer le métier a été incessant et surtout déterminant. En organisant régulièrement un congrès depuis 1989, elle s'est efforcée de proposer une réflexion prospective.



## 1<sup>er</sup> congrès à Strasbourg les 19, 20 et 21 mai 1989 : *Diagnostic et prospective d'une profession.*

En 1989, le premier congrès est en quelque sorte l'aboutissement d'un long travail conduit notamment par la Fadben pour créer le « Capes de sciences et techniques documentaires ». François Roux, président de la Fadben, est l'initiateur du premier congrès et crée ainsi une dynamique qui perdure aujourd'hui. C'est le début d'une série de congrès qui vont jaloner l'histoire des CDI en prenant en compte les évolutions économique, éducative, pédagogique, politique et technologique.

Après trente ans de pratiques, il est temps, en effet, en 1989 d'établir un diagnostic et d'avoir une vision prospective pour la profession, « au moment où le gouvernement dépose au Parlement un projet de loi d'orientation sur l'éducation », comme le déclare Lionel Jospin. C'est ce moment qu'a choisi le ministre de l'éducation nationale, en répondant à l'invitation de la Fadben, pour « faire le point [...] sur la conception et le rôle des centres de documentation et d'information au sein des établissements scolaires ».

Ce premier congrès marque un vrai tournant dans l'évolution du métier. Pour bien appréhender son impact, et avec le recul que nous avons à présent, il suffit de reprendre les têtes de chapitres de l'intervention ministérielle :

- les CDI au service de la dynamique de rénovation ;
- le CDI a aussi un rôle privilégié à jouer dans l'approche des technologies nouvelles ;
- un plan pour les centres de documentation et d'information ;
- la création du CAPES de sciences et techniques documentaires.

On ne peut refaire l'histoire. Mais on peut se poser la question : que serait aujourd'hui le métier de professeur documentaliste, et en particulier dans sa dimension pédagogique, si ce Capes n'avait pas été créé cette année-là ? Cette création est le point de départ d'un long cheminement évoqué sous la forme de « longues marches » par André de Peretti lors de son discours inaugural. Avec le recul, on peut mieux mesurer combien ce premier congrès fut précurseur. En effet, les sept congrès qui suivront vont jaloner la voie tracée et vont permettre aux participants et à la profession de s'interroger sur la place de la documentation dans les divers systèmes éducatifs européens, sur les pratiques d'information, sur les enjeux démocratiques dans le contexte d'un environnement informationnel en mutation au début du vingt-et-unième siècle.

Paulette Bernhard, de l'université de Montréal, développe le concept « d'habiletés d'information » et pose alors les bases de ce qui sera le référentiel de compétences produit et publié par la Fadben dans le *Médiadoc* daté de décembre 1997. Puis l'idée d'un curriculum documentaire, défendue en 2003 lors des Assises nationales pour l'éducation à l'information, va faire son chemin. Il s'agit de conforter « l'ancrage pédagogique de [la] profession », dont le rôle pédagogique est symbolisé par la création du Capes comme l'a souligné Lionel Jospin. Déterminer des contenus info-documentaires et mettre en place les apprentissages nécessaires pour l'ensemble des élèves de la maternelle à l'université sont des enjeux qui ont été au centre des débats sur la formation du citoyen lors du septième congrès.

Toujours lors de ce premier congrès, la commission 7, animée par Marie-Paule Saj qui a coordonné les Actes des quatre premiers congrès, pose déjà la problématique du projet documentaire d'établissement en évoquant « CDI et politiques documentaires » et en insistant sur la nécessité de « rationaliser nos actions et leur donner une cohérence afin d'aboutir à une politique documentaire réfléchie ».

Une table ronde, animée par France Vernotte, qui sera ensuite présidente de la Fadben au moment du quatrième congrès, et intitulée « le CDI et les autres systèmes éducatifs européens » aborde déjà le thème du deuxième congrès.

## **2e congrès à Poitiers les 24, 25 et 26 mai 1991 : Communication, documentation, information dans l'enseignement secondaire en Europe.**

Alors que l'Union européenne n'est constituée que de douze membres, François Roux, dans son discours inaugural, invite les acteurs de ce deuxième congrès, venus de nombreux pays d'Europe et du Québec, à réfléchir sur le « rôle nouveau de la documentation au sein [des] différents systèmes éducatifs » des pays en présence. C'est l'occasion pour tous les pays représentés de faire le point sur la place faite aux bibliothèques scolaires et aux centres de documentation dans leur système éducatif. L'originalité des CDI français dans le paysage documentaire européen est soulignée et la spécificité de l'enseignant documentaliste français enviée. C'est ce que Jean-Yves Théberge, président de l'association du personnel des services documentaires scolaires au Québec, se plaît à mentionner : « Le Capes de sciences et techniques documentaires tel qu'il existe en France est pour nous une source d'inspiration ».

Dans le domaine de la documentation, de la communication et de l'information, des comparaisons sont établies entre les différents pays, des convergences sur les pratiques professionnelles sont constatées, des propositions pour l'avenir sont faites. Comme l'indique Françoise Belet en conclusion d'une table ronde : « Gageons que ces projets, que ces propositions se concrétiseront et constitueront l'ébauche de l'existence d'un espace documentaire européen dans le domaine éducatif ». Et Françoise Chapron de souligner dans la synthèse : « Ce congrès [...] avait la valeur d'un grand geste symbolique ».

## **3e congrès à Marseille les 15, 16 et 17 octobre 1993 : Information et pratiques d'information : quelle recherche ?**

En 1990, la Fadben organise un séminaire intitulé *Quel profil professionnel pour les documentalistes des CDI des établissements scolaires du second degré ?* et en 1992 un autre séminaire intitulé *Les IUFM : quelles réponses pour la documentation et les documentalistes de CDI ?* C'est dans la continuité de cette problématique que Michel Treut, président de la Fadben lors de ce troisième congrès, indique, dans le cadre du thème du congrès, que « la Fadben [...] se doit, du moins, d'aider à mieux définir le contenu scientifique et professionnel du métier ». René Mayer, dans son intervention intitulée « Information et compétitivité », y annonce en quelque sorte le thème du congrès de Rouen, en insistant sur la place grandissante qu'occupe l'information dans tous les secteurs de l'économie. Les métiers de l'information représentent-ils un enjeu pour le XXIe siècle ? Le concept même d'information est au cœur des débats, Claude Baltz insistant sur le fait qu'il ne faut pas dissocier information et communication. Yves Le Coadic dresse l'état de la recherche en information, tandis qu'Hélène Trocmé-Fabre fait le point sur l'état de la recherche à propos du savoir-apprendre et que Françoise Chapron situe les enjeux et les perspectives des apprentissages documentaires.

## **4e congrès à Rouen les 16, 17 et 18 mai 1996 : Profession documentaliste : un enjeu pour le XXIe siècle ?**

Comme le souligne France Vernotte, présidente de la Fadben lors de ce quatrième congrès, dans son discours inaugural à propos du thème choisi : « N'était-ce pas déjà le même souci en 1989, à Strasbourg, lorsque nous formulions un diagnostic sur notre profession ? ». Certes, nous sommes passés à la cyberculture et le moment est venu de traiter de l'évolution du métier de documentaliste dans le contexte d'un environnement informationnel en mutation. Ce congrès est alors l'occasion de faire le point notamment sur « documentation et discipline », « les NTIC et l'évolution du métier de documentaliste », « NTIC et nouveaux apprentissages », « les représentations du métier de documentaliste » et sur « le CDI de demain ». Marie-France Blanquet termine la synthèse du congrès par un message d'humanisme.

Mais, sans mésestimer les autres interventions, toutes importantes et riches, je veux mentionner deux interventions marquantes : celles de Bernard Toulemonde et d'Yvon Robert, deux personnalités éminentes

qui ont marqué le monde de la Documentation. Bernard Toulemonde, outre ses multiples et très hautes fonctions au ministère de l'éducation nationale et au cabinet du premier ministre, a été président du jury du Capes externe. Lors de son intervention inaugurale, il s'est posé en visionnaire d'un travail interdisciplinaire et de dispositifs pluridisciplinaires en disant : « j'aimerais tant qu'aux professeurs des différentes disciplines on leur parlât de temps en temps de la documentation et qu'on les prépare au travail en commun avec les documentalistes ». Quant à Yvon Robert, il n'est pas inutile de rappeler qu'il a signé, en mars 1986, la circulaire des missions qui continue de réglementer l'activité des CDI et des documentalistes. Mais surtout, dans son discours inaugural, parlant de l'agrégation, il prend position : « Il n'est pas admissible à mes yeux que certains personnels des établissements secondaires, enseignants comme vous et comme quelques autres, ne puissent pas avoir cette reconnaissance. J'espère bien, comme vous l'imaginez, retrouver quelques responsabilités dans l'éducation nationale et croyez bien que je m'emploierai sur ce sujet ». Ce rappel ne peut susciter que des regrets ! Il y a sans doute eu des occasions manquées...



## 5e congrès à Bordeaux les 26, 27 et 28 mars 1999 : Pour un élève info-zappeur ou info-lettré ?

Colette Charrier-Ligonat est présidente de la Fadben pour l'organisation des congrès de Bordeaux et de Dijon. Comme elle le précise dans son discours inaugural, le titre de ce congrès est « un titre choc à l'heure où l'on vante tous les bienfaits des nouvelles technologies pour la formation du citoyen ». Les professeurs documentalistes sont « confrontés à un nouvel environnement informationnel qui [les] interroge sur la part des apprentissages à conduire » ; c'est en ces termes que la présidente énonce la problématique. Jean-Marc Monteil, recteur de l'académie de Bordeaux, souligne quant à lui « la nécessité de gérer l'information d'une manière nouvelle et de l'intégrer, avec ses outils, dans le cadre des apprentissages fondamentaux de nos élèves ». L'enseignement est en effet confronté à ce que Bernard Stiegler appelle « l'anarchie informationnelle » ; la question se pose de « transformer l'information en savoir ». Mais pour ce faire, l'élève a besoin de ce que Séraphin Alava nomme en parlant du rôle du documentaliste comme « rôle de passeur culturel et de médiateur d'apprentissage ». Marie-France Blanquet, face aux élèves anorexiques ou boulimiques de la société d'information, prône une diététique de l'information. En somme, à l'heure où l'informatique est de plus en plus utilisée pour rechercher, traiter et produire de l'information, la profession doit analyser les conséquences d'un tel bouleversement, en particulier lié à l'arrivée d'Internet dans les établissements scolaires. C'est l'objet de la table ronde animée par Claude Morizio, ayant pour thème « Internet dans l'établissement scolaire en général, au CDI en particulier ».



## 6e congrès à Dijon les 15, 16 et 17 mars 2002 : Temps des réseaux, partage des savoirs.

Le temps des réseaux est arrivé à la fin du XXe siècle notamment avec Internet. Ce premier congrès du XXIe siècle se devait d'aborder la problématique des « autoroutes de la communication : pour unir ou séparer les hommes ? » ; c'est Philippe Breton, chercheur au CNRS, qui tente de donner une réponse. Mais le deuxième élément de la problématique est au cœur des préoccupations du monde enseignant ; Yves Jeanneret apporte un éclairage sur le partage des savoirs. Les TIC apportent en effet leur lot de promesses, de réalités et d'ambiguités au sein même des établissements scolaires, et plus précisément dans les CDI ; Monique Linard donne des pistes de réflexion sur la révolution quantitative et qualitative dans l'information. Cette révolution nécessite de nouveaux apprentissages et une pédagogie adaptée : l'hypertexte n'est-il pas un nouvel enjeu de la documentation, en particulier pour la lecture d'informations. André Tricot apporte son expertise sur « l'activité de recherche d'information dans les systèmes de documents ». Tant au niveau des ressources qu'au niveau des stratégies éducatives, des bouleversements s'opèrent : des réseaux professionnels se créent, mutualiser semble plus facile, la formation à distance peut devenir réalité. L'institution scolaire incitant fortement à cette époque à dépasser le découpage des formations en disciplines, une table ronde est animée par France Vernotte sur le thème de l'interdisciplinarité. Guy Pouzard, président du jury du Capes externe, pense que la « fonction documentaire [est] appelée elle aussi à profondément évoluer ».



## 7<sup>e</sup> congrès à Nice les 8, 9 et 10 avril 2005 : *Information et démocratie : formons nos citoyens.*

Participer à la construction d'une vie démocratique, n'est-ce pas un des enjeux de l'école ? Isabelle Fructus, présidente de la Fadben pour le congrès de Nice, propose à la profession, dans son discours inaugural, d'avoir l'ambition de « participer à ce travail de construction ». « La formation à la maîtrise de l'information, socle de l'apprentissage tout au long de la vie » participe à la formation d'un citoyen éclairé et responsable ; c'est le titre de l'intervention d'Abdelaziz Abid pour le compte de l'Unesco. Cette problématique du lien entre la formation de tous les élèves à la maîtrise de l'information et une société démocratique est le fil rouge du congrès ; elle est au cœur des débats de la table ronde intitulée « Pour un curriculum en information-documentation ». Dans le nouvel environnement médiatique de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, créé par le développement des technologies de l'information et de la communication, l'éducation aux médias, thème traité par le Québécois Jacques Piette, prend une dimension nouvelle. C'est le concept de cybersulture que Claude Baltz va développer dans ses aspects pédagogique, social et politique, affirmant dans sa conclusion « que le oui à la cybersulture [lui] paraît donc relever d'une nécessité citoyenne ».



## 8<sup>e</sup> congrès à Lyon les 28, 29 et 30 mars 2008 : *Culture de l'information : des pratiques aux savoirs.*

A l'heure où ces lignes sont écrites, le huitième congrès organisé par la Fadben va s'ouvrir dans quelques jours à Lyon sous la présidence de Françoise Albertini. La problématique de ce congrès résulte d'un certain nombre d'interrogations relatives à l'accès massif aux technologies de l'information et de la communication et fait écho aux thèmes traités depuis le premier congrès : un diagnostic de la profession doit à nouveau être fait. Les enjeux évoqués au congrès de Rouen sont toujours bien présents : le métier de professeur documentaliste au XXI<sup>e</sup> siècle a-t-il toujours le même sens ? La question posée au congrès de Bordeaux est plus que jamais d'actualité : qu'en est-il de la culture de l'information ? En quoi concerne-t-elle l'école ? Cette culture fait-elle partie d'un socle commun que tout citoyen doit posséder ? Au-delà des pratiques spontanées, quels besoins en savoirs scolaires de l'information-documentation fait-elle émerger ? L'objectif majeur du professeur documentaliste n'est-il pas de conduire des élèves vers une utilisation raisonnée des technologies d'accès à l'information ?

Le Bureau national de la Fadben m'a demandé d'écrire ces quelques pages. Je l'ai fait avec plaisir, prenant le temps de reprendre les Actes des sept premiers congrès, parfois, je dois le dire, avec une certaine nostalgie. J'ai eu la chance de participer à tous ces congrès ; je mesure le chemin parcouru. Il n'était pas simple de les faire revivre de façon assez succincte et forcément incomplète. Je ne peux qu'encourager tous les collègues à en exploiter les Actes et à bien appréhender ainsi le travail fait par la Fadben au cours de ces années. Et afin que les plus jeunes n'oublient pas le travail des anciens, j'invite à la lecture d'une annexe des Actes du 3<sup>e</sup> congrès, intitulée « La Fadben : déjà vingt ans » (p. 85-87) ; ce sera l'occasion, pour beaucoup sans doute, de découvrir les noms des cinq premiers présidents de la Fadben, de 1973 à 1993, et les actions qu'ils ont conduites.

## Repères chronologiques

- 1947 : Ouverture de la première « bibliothèque centrale d'élèves » au lycée Longchamp de Marseille
- 1952 : [Le rôle de la documentation dans l'enseignement du second degré](#). Circulaire du 13 octobre 1952 sur l'utilisation du document comme support pédagogique
- 1958 : Création du premier CLDP (Centre local de documentation pédagogique) au Lycée Janson de Sailly (Paris)
- 1962 : [Instruction générale concernant le service de documentation des établissements d'enseignement](#). Circulaire du 10 février sur l'organisation des « services de documentation pédagogique »
- 1966 : Les SDI (Services de documentation et d'information) s'ouvrent aux élèves
- 1972 : Création de la FADBEN  
Lancement de la revue *Inter-SDI* par Roger Cuchin, documentaliste d'Etampes, qui deviendra *Inter-CDI* avec le changement d'appellation
- 1973 : 24 janvier, conférence de presse du Ministre Joseph Fontanet annonçant la mise en place progressive, en cinq ans, de centres de documentation et d'information dans tous les établissements  
Les SDI deviennent des CDI (Centres de documentation et d'information)
- 1974 : Rapport Tallon : [Le Centre de Documentation et d'Information. Son rôle - Son fonctionnement](#). Septembre 1974
- 1975 : [Coordination des responsabilités à l'égard des centres de documentation et d'information \(C.D.I.\)](#). Circulaire du 12 mars 1975
- 1977 : [Fonctions des responsables de centres de documentation et d'information \(CDI\) des établissements d'enseignement du second degré](#). Circulaire du 17 février 1977
- 1978 : FADBEN. Manifeste *Documentation, discipline nouvelle ?* [Prochainement en ligne sur le site de la FADBEN]
- 1980 : *Documents et communications*. FADBEN : 1<sup>er</sup> Colloque national de la documentation à l'école. Lille, 7-8 juin [Prochainement en ligne sur le site de la FADBEN]
- 1982 : Développement de la « pédagogie par objectifs »
- 1986 : [Mission des personnels exerçant dans les centres de documentation et d'information](#). Circulaire du 13 mars 1986
- 1989 : Création du CAPES de documentation. [Discours du ministre d'État, ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, prononcé au congrès de la Fédération des associations de documentalistes-bibliothécaires de l'Education Nationale](#) (Lionel Jospin), 19 mai 1989  
1<sup>er</sup> Congrès FADBEN : *Diagnostic et prospective d'une profession*. Strasbourg, 19-21 mai 1989
- 1991 : 2<sup>ème</sup> Congrès FADBEN : *Communication, documentation, information dans l'enseignement secondaire en Europe*. Poitiers, 24-26 mai 1991
- 1993 : 3<sup>ème</sup> Congrès FADBEN : *Information et pratiques d'information : quelle recherche ?* Marseille, 15-17 octobre 1993
- 1994 : [Un nouveau contrat pour l'école](#). Consultation nationale organisée par F. Bayrou
- 1996 : 4<sup>ème</sup> Congrès FADBEN : *Profession documentaliste : un enjeu pour le XXI<sup>ème</sup> siècle*. Rouen, 16-18 mai 1996
- 1998 : Rapport Meirieu : [Quels savoirs enseigner dans les lycées ?](#) 11 mai 1998
- 1999 : 5<sup>ème</sup> Congrès FADBEN : *Pour un élève info-zappeur ou info-lettré ?* Bordeaux, 26-28 mars 1999
- 2000 : Réforme des [lycées](#)  
Mise en place des [TPE](#) et des [PPCP](#)

2001 : Réforme des collèges

Mise en place de l'ECJS

2002 : Mise en place des IDD

6<sup>ème</sup> Congrès FADBEN : *Temps des réseaux, partage des savoirs*. Dijon, 15-17 mars 2002

2003 : Assises nationales Éducation à l'information et à la documentation : clés pour la réussite de la maternelle à l'université.  
11-12 mars 2003

2005 : 7<sup>ème</sup> Congrès FADBEN : *Information et démocratie : formons nos citoyens !* Nice, 8-10 avril 2005

2006 : Création de l'ERTé « Culture informationnelle et curriculum documentaire »

2008 : 8<sup>ème</sup> Congrès FADBEN : *Culture de l'information : des pratiques aux savoirs*. Lyon, 28-30 mars 2008

## Les présidences de la FADBEN

**1972-1976** : Claude Péquignot

**1976-1979** : Claude Fournier

**1979-1983** : Bernard Fourniaud

**1983-1986** : Françoise Chapron

**1986-1991** : François Roux

**1991-1993** : Michel Treut

**1993-1998** : France Vernotte-Prévost

**1998-2004** : Colette Charrier-Ligonat

**2004-2007** : Isabelle Fructus

**2007-** : Françoise Albertini



\*Françoise Chapron \*François Roux \*Michel Treut \*  
\*Colette Charrier-Ligonat \*Isabelle Fructus \*  
\*France Vernotte-Prévost \*  
\*Françoise Albertini \*